

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10517

Jeudi 22 Mai 2025

Le Maroc à la traîne concernant une loi sur l'asile ?

*Au vu d'un contexte migratoire
complexe et évolutif*

L'urgence n'est pas
d'avoir une loi, mais
plutôt la bonne loi



Le Groupe socialiste-
Opposition ittihadie soulève le
dossier épineux du contrôle des
établissements publics

Page 2



*Nasser Bourita : Sous le leadership
de SM le Roi, le soutien du Maroc à la
Palestine combine action diplomatique
et initiatives sur le terrain*

La réunion de Rabat conforte la dynamique internationale
autour de la solution à deux Etats au Moyen-Orient

Pages 4-5



Page 3

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie soulève le dossier épineux du contrôle des établissements publics

Actualité



Dans le cadre de sa mission constitutionnelle de suivi et de contrôle des finances publiques de même que de l'évaluation du caractère judicieux et fructueux d'un certain nombre d'investissements, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a adressé des demandes aux commissions parlementaires permanentes les incitant à interpeller les responsables de plusieurs institutions et entreprises publiques.

A cet égard, le Groupe d'opposition ittihadie se déploie activement pour assurer la consolidation de la bonne gouvernance et l'évaluation assidue de l'action entreprise par les services publics, en application par ailleurs des dispositions du règlement intérieur de la Chambre des représentants y afférentes et en conformité avec les Hautes orientations Royales appelant à une réforme profonde et structurelle du secteur public national de manière à assurer la rationalisation de la gestion financière et l'incitation effective de l'investissement à même de générer une dynamique économique nationale et la promotion optimale de l'emploi.

En effet, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie a adressé trois demandes au président de la commission du contrôle des finances publiques et de la gouvernance, dont celle qui appelle à tenir une

réunion avec la présence du ministre du Transport et de la Logistique et du directeur général de l'Office national des aéroports, afin d'examiner les plans stratégiques de l'établissement en question et les enjeux de l'habilitation des infrastructures, du développement du secteur touristique et de l'amélioration de la gouvernance.

Quant à la deuxième demande, elle réclame la tenue d'une réunion avec la participation de la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, de même qu'avec la présence du président directeur général de l'OCP afin de débattre de la politique d'investissement de cet établissement à l'aune des défis stratégiques dans les domaines de la production minière et chimique et de la consolidation de l'export, de la vigilance juridique et commerciale et de l'action diplomatique tendant à veiller sur les intérêts nationaux.

Par ailleurs, la troisième demande formulée par les députés usfpistes concerne la tenue également d'une réunion avec la présence du ministre du Transport et de la logistique et du directeur général de « Royal Air Maroc » pour se pencher sur le modèle économique adopté...

D'autre part, le Groupe d'opposition ittihadie a interpellé également le président de la commission des secteurs de production pour la

tenue de deux réunions en présence de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire (...)

Ainsi, concernant l'Agence nationale des établissements publics, évoquant la teneur des Discours Royaux (Fête du Trône 20/06/2020, ouverture parlementaire 9/10/2020), appelant au lancement d'une réforme structurelle globale du secteur public et à la création d'une agence nationale qui puisse veiller sur la gestion stratégique des participations de l'Etat et sur le contrôle de l'action des établissements publics, de même que la loi 82-20 portant création de l'Agence nationale de la gestion stratégique des participations de l'Etat, entrée en vigueur en date du 26 juillet 2021, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a relevé un grand retard quant à l'activation desdites réformes, les textes de lois organiques y afférents n'ayant pas été émis (...) tout en déplorant la détérioration de la situation financière de certains établissements dépendants du budget public dont leur endettement n'a fait que s'exagérer davantage (...)

S'agissant de la recommandation de la réunion de la commission des finances et du développement économique avec la présence du ministre délégué chargé du Budget et du directeur général de l'Office natio-

nal de l'électricité et de l'eau potable consacrée à l'examen du modèle économique et financier de l'Office et aux perspectives de sa restructuration, les députés parlementaires ittihadis ont indiqué que ledit établissement est confronté à de nombreux défis tels que la crise hydrique et la hausse de la demande énergétique. A ce propos, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie a indiqué que la production de l'électricité au titre de l'année 2023 a atteint 42.402 GW/heure face à une demande dépassant les 43.991, ce qui a nécessité l'importation de 2.311 GW. (...)

Là-dessus, le Groupe d'opposition usfpiste, en réclamant la tenue d'une réunion de la commission du contrôle des finances publiques et de la gouvernance avec la présence du ministre du Transport et de la Logistique et du directeur général de l'Office national des aéroports, réunion dédiée aux programmes stratégiques de l'établissement, a souligné que cette institution a enregistré en 2023 des données record en matière de trafic aérien avec notamment 27 millions de passagers.

Or, pour les députés ittihadis, en dépit des gros efforts déployés par l'ONDA, les réalisations ont révélé la modicité quant à la création de la valeur ajoutée durable et à l'amélioration des prestations véhiculées (...)

D'autre part, parmi les établissements publics et les entreprises clefs de l'économie nationale sur lesquels se sont focalisées les interpellations du Groupe socialiste-Opposition ittihadie, a figuré, du fait de sa place stratégique dans l'ensemble de l'économie nationale, l'Office chérifien des phosphates (OCP).

Cette institution prestigieuse dont l'importance socio-économique et stratégique est prépondérante tant sur le plan national qu'au niveau des partenariats continentaux et internationaux du Royaume, est tenue de mettre en avant ses orientations d'investissement et de démontrer leur impact sur le développement de ses activités productrices, notamment minières et chimiques de même que sur le développement des énergies et la consolidation de la capacité productrice du Maroc en matière d'interférences avec le marché mondial qui fait tout de même l'objet de mutations concurrentielles continuellement progressives (...)

Rachid Meftah

Le Maroc à la traîne concernant une loi sur l'asile ?

Au vu d'un contexte migratoire complexe et évolutif L'urgence n'est pas d'avoir une loi, mais plutôt la bonne loi

Après l'Égypte, c'est l'Algérie qui vient d'annoncer l'adoption prochainement d'une loi sur l'asile. Il s'agit de la mise en place d'un organe autonome dédié à la prise en charge de la question des réfugiés. Alger emboîte ainsi le pas au Caire qui a approuvé en décembre 2024 un projet de loi transférant les pouvoirs de détermination du statut de réfugié et de reconnaissance de l'asile du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à l'Etat égyptien. Qu'en est-il du Maroc qui a lancé en septembre 2013, le chantier d'un droit d'asile, qui devait passer par l'élaboration d'une loi sur l'asile et l'appropriation d'une procédure de reconnaissance des réfugiés jusqu'ici laissée au HCR ? Comment peut-on expliquer ce retard ? Analyse.

Retard

Pour Saïd Machak, professeur universitaire à la Faculté de droit de Fès et expert dans le domaine de la migration, de l'asile et des droits de l'Homme, « le retard enregistré dans la promulgation d'une loi nationale sur l'asile ne saurait être considéré comme un « point noir » pour le Maroc, car l'essentiel ne réside pas dans la rapidité d'adoption des textes, mais bien dans leur qualité, leur pertinence et leur adaptation aux réalités du pays ».

« Dans un contexte migratoire complexe et évolutif, une loi précipitée pourrait s'avérer inadaptée, voire contre-productive. Le Maroc a préféré prendre le temps nécessaire pour élaborer un texte équilibré, à même de garantir une protection effective aux demandeurs d'asile, conformément aux engagements internationaux du Royaume et apte à préserver la souveraineté nationale en évitant les modèles imposés de l'extérieur, souvent axés sur le renvoi des migrants plutôt que sur leur protection », nous a-t-il expliqué. Et de souligner : « L'absence d'une loi dédiée ne signifie pas l'absence d'un cadre juridique. Le Maroc s'appuie déjà sur le Dahir de 1957 et un long travail avec le HCR depuis 2007 (accord de siège). Il y a également la Constitution de 2011, qui consacre l'engagement en faveur des droits humains ».

Notre interlocuteur soutient, à ce propos, que plutôt que de céder à la précipitation, le Maroc fait le choix d'une approche mature et souveraine en matière de droit d'asile. « L'urgence n'est pas d'avoir une loi, mais d'avoir la bonne loi – un texte qui protégera efficacement les réfugiés tout en renforçant la position du Maroc comme acteur responsable et indépendant dans la gouvernance migratoire régionale », affirme-t-il.

Pressions

Concernant le cas de l'Algérie et de l'Égypte, Saïd Machak estime que « les agissements de ces pays ne sont pas neutres



dans le contexte actuel ». Pour lui, cette situation s'inscrit dans un cadre plus large de pressions exercées par l'Union européenne, notamment à travers la Charte européenne sur la migration, qui cherche à imposer aux pays tiers des responsabilités accrues en matière de gestion des flux migratoires.

« L'influence de l'UE est telle que le système européen d'asile se répercute, de manière directe ou indirecte, sur les politiques migratoires des pays de la région, que ce soit de façon positive ou négative. En effet, l'UE encourage les pays tiers à endosser un rôle de « garde-frontières », en leur demandant de retenir les migrants avant qu'ils n'atteignent l'Europe. Cela se traduit par des accords de réadmission, des financements conditionnés et des pressions politiques pour durcir les politiques d'asile locales. Les standards européens en matière d'asile (comme les notions de « pays tiers sûrs » ou les procédures accélérées) tendent à s'imposer dans les législations nationales des pays voisins, parfois au détriment des droits des réfugiés. Il y a également l'instrumentalisation de l'aide au développement. Les fonds européens destinés à la coopération migratoire sont souvent liés à des conditionnalités sécuritaires, incitant les pays partenaires à adopter une approche répressive plutôt qu'humanitaire », explique-t-il. Et de poursuivre : « Face à cette situation, la région se trouve ainsi tiraillée entre la nécessité de coopérer avec l'UE pour des raisons économiques et géopolitiques et le risque de perdre le

contrôle de sa propre politique migratoire, en adoptant des mesures calquées sur les priorités européennes plutôt que sur ses propres réalités ».

Nécessité

Le Maroc doit-il avoir une loi sur l'asile ? Pour Saïd Machak, « la non-promulgation d'une loi nationale sur l'asile soulève un enjeu majeur, car elle prive le Royaume d'un cadre juridique clair et cohérent pour gérer les questions migratoires. En effet, l'adoption d'une telle loi est essentielle pour plusieurs raisons. Premièrement, elle permettrait de traduire concrètement les engagements internationaux du Maroc en matière de protection des réfugiés, notamment ceux découlant de la Convention de Genève de 1951 et du Pacte mondial sur les réfugiés. Sans législation nationale, l'application de ces principes reste fragmentaire et soumise à l'interprétation des différentes administrations. Deuxièmement, une loi sur l'asile offrirait à l'Etat une marge de manœuvre stratégique pour adapter sa politique aux fluctuations des flux migratoires. Elle renforcerait la capacité du Maroc à anticiper les crises, à organiser l'accueil des demandeurs d'asile de manière structurée et à prévenir les situations d'improvisation juridique ou logistique », a-t-il précisé.

Opposition

A ce propos, notre source nous a rappelé que le Maroc a démontré, ces dernières décennies, une approche réfléchie et stratégique en matière migratoire. « Contrairement à certains pays qui externalisent leur gestion de l'asile, le Royaume a systématiquement refusé les propositions contraires à sa souveraineté et à ses intérêts. En effet, le Maroc a rejeté à plusieurs reprises les pressions visant à en faire une zone de relégation pour les migrants refoulés d'Europe, préservant ainsi sa position diplomatique. Il a aussi affiché son opposition aux centres d'accueil externalisés. Les projets visant à établir des « zones de transit » ou des centres de tri des demandes d'asile sur son territoire – une pratique courante dans certains pays tiers – ont été fermement écartés depuis plus de vingt ans. Bref, le Maroc a opté pour une voie médiane, combinant régularisations exceptionnelles (comme en 2014) et coopération limitée avec l'UE, tout en évitant de devenir un simple maillon du dispositif migratoire européen ».

Saïd Machak estime, enfin, que quand le Maroc adoptera sa loi sur l'asile, celle-ci aura d'autant plus de force qu'elle sera le fruit d'une réflexion approfondie, intégrant les bonnes pratiques internationales en matière de protection des réfugiés, des enseignements des expériences comparées (erreurs à éviter, mécanismes efficaces) et une vision stratégique alignée sur les intérêts nationaux et régionaux du Royaume.

Hassan Bentaleb

Nasser Bourita : *Sous le leadership de SM le Roi, le soutien du Maroc à la Palestine combine action diplomatique et initiatives sur le terrain*



Le soutien constant apporté par le Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, en faveur de la cause palestinienne combine l'action politico-diplomatique et les initiatives sur le terrain dont bénéficie le peuple palestinien, a affirmé, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"La démarche adoptée par le Maroc en soutien à la cause et au peuple palestiniens est fondée à la fois sur l'adhésion aux efforts et aux initiatives diplomatiques et politiques visant l'instauration de la paix au Moyen-Orient et sur l'action quotidienne au service des Palestiniens à travers des projets de terrain ciblant les familles et les enfants en particulier", a-t-il souligné lors d'un point de presse en marge de la 5e réunion de l'Alliance globale pour la mise en œuvre de la solution à deux États, organisée par le Royaume en partenariat avec les Pays-Bas.

Il a, à cet égard, mis en avant les actions soutenues déployées par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif en vue de renforcer la résistance des Maqdessis à la faveur de projets couvrant divers aspects de leur vie quotidienne, notamment en matière d'alimentation, de soins médicaux et de scolarité.

Cette réunion, placée sous le thème "Maintenir la dynamique du processus de paix : leçons tirées, réussites et perspectives", intervient dans le sillage de l'engagement continu du Royaume, sous la conduite de Sa Majesté le Roi, en faveur de la question palestinienne et de la paix

au Proche-Orient, a indiqué M. Bourita.

Elle illustre également, a-t-il ajouté, l'effort constant que le Maroc mène depuis des décennies pour une solution durable et globale de ce conflit, partant de sa conviction que tout règlement ne saurait voir le jour sans l'établissement d'un État palestinien vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans le cadre de la solution à deux États.

La tenue de cette réunion au Maroc, a-t-il dit, atteste de la confiance dont jouit le Royaume auprès des différentes parties au conflit et de sa place en tant qu'acteur crédible auprès des parties influentes, comme en témoigne la participation des délégations de plus de 50 pays et organisations internationales et régionales engagées en faveur de la solution à deux États.

M. Bourita a fait observer que cette rencontre intervient à un moment délicat marqué par la poursuite des agressions israéliennes dans les territoires palestiniens, "une situation dangereuse, inadmissible et contraire à toutes lois et valeurs", précisant que la paix dans la région doit être la perspective.

Elle se tient en prélude à la Conférence de haut niveau, coprésidée par la France et l'Arabie Saoudite, pour la mise en œuvre de la solution à deux États, prévue au siège des Nations unies à New York en juin 2025, a poursuivi le ministre, notant que la réunion de Rabat contribuera à enrichir les travaux de cette conférence.

Il a en outre mis l'accent sur l'urgence, aujourd'hui plus que jamais, de protéger les référentiels internationaux reconnus, depuis les résolutions de l'Assemblée gé-

nérale des années quarante jusqu'aux réunions de Madrid et aux accords d'Oslo, dans l'objectif de parvenir à un règlement de la question palestinienne, affirmant qu'il s'agit de contribuer à la préservation et à la consolidation de ces référentiels.

Après avoir souligné l'importance de soutenir les institutions palestiniennes, M. Bourita a rappelé la position constante du Royaume du Maroc en soutien à l'Autorité nationale palestinienne sous la conduite du Président Mahmoud Abbas. Il a à cet égard souligné que Sa Majesté le Roi a, de tout temps, assuré que l'Autorité palestinienne demeure le représentant unique et légitime du peuple palestinien ainsi que le partenaire le plus crédible pour parvenir à la paix, d'où la nécessité d'explorer les moyens de la soutenir.

Le ministre a en outre insisté sur l'im-

portatif de se pencher sur les aspects économiques en tant que prérequis de la solution à deux États, précisant dans ce sens que l'aide humanitaire et l'appui économique ne peuvent guère servir d'alternative à l'établissement de l'État palestinien.

Cette réunion, a-t-il rappelé, vient en concrétisation des constantes du Royaume vis-à-vis de la cause palestinienne et des positions sans équivoque de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui place la question palestinienne au rang d'une cause nationale.

M. Bourita a estimé que la tenue de cette réunion dans la conjoncture délicate que traverse la région représente un investissement dans la paix tout en s'inscrivant dans une perspective optimiste, de même qu'elle consolide la mobilisation de la communauté internationale pour l'application de la solution à deux États en tant qu'unique règlement à même de favoriser la paix et la dignité, de consacrer les droits légitimes des Palestiniens et de garantir la sécurité et la stabilité pour l'État d'Israël.

Il s'agit in fine, a-t-il conclu, de regrouper les référentiels relatifs à la solution à deux États en un seul document compilant les mesures déjà prises dans ce cadre.

La réunion de Rabat, destinée à susciter la constitution d'une plateforme de projets, d'initiatives et de réalisations soutenant la perspective d'une paix durable au Moyen-Orient, sera sanctionnée par des recommandations politiques concrètes visant à soutenir les efforts diplomatiques et à renforcer les conditions propices à la réalisation de la solution à deux États.

Lancée à l'occasion de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2024, l'Alliance globale se positionne comme une plateforme diplomatique dédiée à la relance effective du processus de paix israélo-palestinien. Cette cinquième réunion fait suite à quatre autres organisées à Riyad, Bruxelles, Oslo et au Caire.

Une ministre palestinienne exprime ses remerciements à SM le Roi pour Ses efforts en soutien à la cause palestinienne et à la solution à deux États

La ministre d'Etat palestinienne chargée des Affaires étrangères et des Expatriés, Farsin Aghabekian Shaheen, a exprimé, mardi à Rabat, ses remerciements à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, pour Ses efforts en faveur de la cause palestinienne et de la mise en œuvre de la solution à deux États.

Lors d'un point de presse en marge de la 5e réunion de l'Alliance globale pour la mise en œuvre de la solution à deux États, Mme Aghabekian Shaheen a affirmé que la tenue de cette rencontre au Maroc s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus du Royaume pour faire de l'État de Palestine une réalité concrète.

"Nous misons énormément sur ce genre de réunions" surtout à un moment où la Palestine traverse une situation très délicate, a-t-elle ajouté, relevant que cette réunion est de nature à contribuer aux efforts visant à concrétiser la solution à deux États et à enrichir les travaux de la conférence de haut niveau sur la solution à deux États, prévue au siège de l'ONU à New York en juin prochain.

La réunion de Rabat conforte la dynamique internationale autour de la solution à deux Etats au Moyen-Orient

La 5^{ème} réunion de l'Alliance globale pour la mise en œuvre de la solution à deux Etats, tenue mardi à Rabat, marque une étape importante dans les efforts visant à renforcer la dynamique de paix au Moyen-Orient, ont souligné les ministres des Affaires étrangères des pays prenant part à cette réunion.

Intervenant lors de cet événement placé sous le thème "Maintenir la dynamique du processus de paix : leçons tirées, réussites et perspectives", ces ministres ont mis l'accent sur l'impératif de conjuguer les efforts pour baliser la voie à une solution juste et durable, fondée sur l'option de deux Etats vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Dans ce sens, la ministre d'État palestinienne aux Affaires étrangères et aux Expatriés, Farsin Aghabekian Shaheen, a exprimé ses remerciements au Maroc pour avoir organisé, en partenariat avec les Pays-Bas, cette réunion de l'Alliance globale qui constitue une occasion idoine pour fédérer les efforts régionaux et internationaux en vue d'une solution juste et pérenne.

Cette cinquième réunion, qui s'inscrit dans la continuité de quatre autres organisées à Riyad, Bruxelles, Oslo et au Caire, illustre un engagement collectif en faveur de la solution à deux Etats, en tant qu'option réaliste pour mettre fin au conflit, a-t-elle poursuivi, notant que cette rencontre vient rappeler la situation dramatique qu'endure le peuple palestinien et souligner la détermination commune à faire face à cette cruauté.

De son côté, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères aux Pays-Bas, Christiaan Rebergen, a fait remarquer que la solution à deux Etats peut réellement apporter la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, estimant que la situation qui prévaut aujourd'hui sur le terrain est inadmissible et "nous devons faire preuve de volonté à œuvrer conjointement en vue de mettre en œuvre cette solution".

Après avoir noté que cet événement marque la première réunion co-présidée par un Etat arabe et un Etat européen sous l'égide de l'Alliance globale, il a souligné qu'il s'agit également d'une opportunité de discuter des moyens d'établir une économie palestinienne robuste favorisant les perspectives du peuple palestinien ainsi qu'un Etat palestinien indépendant.

Abondant dans le même sens, le ministre bahreïni des Affaires étrangères, Abdullatif Bin Rashid Al Zayani, a relevé que la solution à deux Etats n'est pas seulement un objectif politique, mais une nécessité humanitaire et une obligation juridique fondée sur le droit international, notant que cette solution demeure la seule voie viable pour briser le cycle de la violence et libérer le potentiel de la région.

Dans une allocution vidéo, il a souligné l'impératif de parvenir à un cessez-le-feu permanent, de procéder à la libération des otages et des déte-



nus et de faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.

"La réunion d'aujourd'hui nous permet de consolider cette unité et cet élan pour une solution à deux Etats. Avec un engagement sincère de toutes les parties, nous pouvons renforcer la coalition mondiale et faire de la solution à deux Etats une réalité pour transformer le Moyen-Orient en une région où prévalent la paix, la stabilité et le respect mutuel, et où les individus de toutes confessions cohabitent dans la dignité", a-t-il ajouté.

Pour sa part, le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a mis en avant toute l'importance que son pays accorde à l'Alliance globale, soulignant que cette réunion intervient à un moment décisif.

"La solution à deux Etats est aujourd'hui la solution plus nécessaire que jamais", a-t-il poursuivi dans un message vidéo, notant qu'il est urgent d'obtenir un cessez-le-feu qui met fin aux souffrances de la population à Gaza et permet la libération de tous les otages et la reprise de l'acheminement de l'aide humanitaire.

"Ce cessez-le-feu ne peut être durable sans une solution politique et il n'y en a qu'une : Deux Etats pour deux peuples vivant côte à côte(...)", a-t-il soutenu.

Il a fait observer que la réunion que son pays entend organiser avec l'Arabie Saoudite en juin prochain sur la solution à deux Etats vise à recréer une dynamique diplomatique pour établir un Etat

palestinien viable et garantir la sécurité de la région, appelant à "une mobilisation collective pour mettre fin à la tragédie du conflit israélo-palestinien et ouvrir ensemble le chemin vers la paix".

Quant à la vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères de la Slovaquie, Tanja Fajon, elle a appelé dans une allocution vidéo à faciliter l'acheminement des aides humanitaires sans aucune obstruction, pour les distribuer ensuite par des acteurs humanitaires internationaux et selon des normes humanitaires.

Elle a souligné la nécessité d'appuyer l'ONU et ses organisations y compris l'UNRWA et garantir son financement, notant que son pays reste pleinement engagé dans les initiatives en cours pour une paix durable.

Dans un message vidéo, le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, José Manuel Albares Bueno, a indiqué que cette réunion se tient à un moment où la communauté internationale s'attache à accélérer la mise en place de la solution à deux Etats, notamment après le lancement en 2024 de l'Alliance globale.

Le chef de la diplomatie espagnole a plaidé, à ce propos, pour un cessez-le-feu immédiat et qui soit respecté dans toutes ses phases, ainsi que

l'acheminement des aides humanitaires au profit de la population palestinienne.

Outre la reconstruction de Gaza, il est fondamental d'œuvrer pour aboutir à un gouvernement unifié dans toute la Palestine, dirigé par l'Autorité palestinienne, et à une solution politique à deux Etats, a-t-il insisté.

Le ministre norvégien des Affaires étrangères, Espen Barth Eide, a souligné que son pays est fermement convaincu que la solution à deux Etats est le seul moyen viable vers la liberté, la paix et la sécurité pour les deux Etats.

Relevant que la situation à Gaza et en Cisjordanie exige "une réponse immédiate de notre part", il a affirmé que l'Alliance globale a été créée pour que les membres concernés de la communauté internationale puissent engager les mesures nécessaires en vue de contribuer à l'instauration d'une paix durable et à la création d'un Etat palestinien.

Il a, à cet égard, mis en avant l'importance "capitale" de l'initiative entreprise par le Royaume du Maroc et le Royaume des Pays-Bas afin d'organiser cette réunion qui permettra de baliser la voie à de meilleurs résultats lors de la conférence qui sera co-présidée par l'Arabie Saoudite et la France en juin.

Un responsable néerlandais salue le rôle constructif du Maroc, sous le leadership de SM le Roi, en faveur de la paix au Moyen-Orient

Le secrétaire général du ministère néerlandais des Affaires étrangères Christiaan Rebergen a salué, mardi à Rabat, le rôle constructif du Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, pour l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Au cours d'un point de presse en marge de la 5^{ème} réunion de l'Alliance globale pour la mise en œuvre de la solution à deux Etats, M. Rebergen a affirmé que la coprésidence du Maroc et des Pays-Bas de cet événement illustre la qualité de la coopération bilatérale ainsi que les valeurs partagées entre les deux pays.

Il a tenu à exprimer ses remerciements au Royaume du Maroc pour l'accueil de cette rencontre d'envergure, qui se tient dans un contexte marqué par le drame humanitaire à Gaza.

Le responsable néerlandais a, en outre, réitéré la position de son pays soutenant l'acheminement sans entrave des aides humanitaires vers la région, conformément au Droit international humanitaire. Cette réunion se propose notamment d'établir des mesures concrètes, selon un calendrier précis, à même de relancer la solution à deux Etats, et de dresser un état des lieux des efforts engagés en faveur de la paix au Moyen-Orient. Elle se penche, de même, sur les moyens de construire l'économie palestinienne.

Hossam Zaki : La solution à deux Etats constitue le socle de l'initiative de paix arabe

La solution à deux Etats constitue le socle de l'initiative arabe pour la paix au Moyen-Orient, a indiqué le secrétaire général-adjoint de la Ligue arabe, Hossam Zaki.

La solution à deux Etats, élément fondamental dans la position de la Ligue Arabe, constitue la base sur laquelle repose l'Initiative de Paix Arabe, a affirmé M. Zaki lors d'une conférence de presse, mardi, à l'issue des travaux de la 5^{ème} réunion de l'Alliance globale pour la mise en œuvre de la solution à deux Etats.

"Nous croyons toujours à cette solution et nous continuons à la soutenir comme base de la paix au Moyen-Orient", a-t-il poursuivi.

Il a, par ailleurs, relevé que la réunion de Rabat revêt une importance capitale dans le sillage des préparatifs pour la conférence internationale qui se tiendra à New York le mois prochain, conformément à une résolution dans ce sens de l'Assemblée générale.

Le SG adjoint de la Ligue arabe a rappelé, d'autre part, la situation dramatique prévalant dans la bande de Gaza en raison de la poursuite de l'agression israélienne et de la tentative de la vider de sa population, au mépris "du droit international, du droit humanitaire international, et des valeurs humaines que nous sommes tous censés partager".

Les Palestiniens ont le droit d'aspirer à la paix, à l'indépendance et à la liberté, a-t-il ajouté en remerciant le Royaume du Maroc pour avoir organisé cette rencontre.

Avec la Haute Approbation de SM le Roi, Amir Al-Mouminine Le Conseil Supérieur des Ouléma tient sa 35^{ème} session ordinaire à Rabat



Avec la Haute Approbation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu L'assiste, Président du Conseil Supérieur des Ouléma, le Conseil tiendra sa 35^{ème} session printanière ordinaire, les 23 et 24 mai, à Rabat.

La session, dont les travaux débiteront au siège du Secrétariat général du Conseil le vendredi 23 mai après la prière d'Al Asr, se penchera sur les questions à l'ordre du jour, indique un communiqué du Conseil Supérieur des Ouléma.

Ainsi, les commissions du Conseil s'attelleront à la discussion du programme "Charte des Ouléma" dans le cadre de l'accompagnement et la mise en œuvre du plan de communication (Tabligh), précise le communiqué.

Les commissions examineront aussi le plan de communication (Tabligh), dans le cadre de l'ouverture et de la coopération avec les institutions environnantes, de même qu'elles feront le point sur la gestion régionale de l'institution des Ouléma dans une optique d'accompagnement et de convergence

des méthodes de travail, ajoute la même source. Il s'agit aussi d'examiner le bilan de l'autorité chargée de la Fatwa entre les deux sessions et de procéder au suivi des travaux de la commission scientifique des études et des recherches et des travaux de la commission de revivification du patrimoine islamique.

Cette session d'automne se tient conformément aux dispositions du dahir 1.03.300 du 02 Rabii I 1425 de l'Hégire (22 avril 2004), portant réorganisation des Conseils des Ouléma tel qu'il a été modifié et complété, notamment le premier alinéa de l'Article 4, ainsi qu'en application des dispositions du Dahir n° 1.04.231 du 7 Moharram 1426 de l'Hégire (16 février 2005), portant approbation du règlement intérieur du Conseil supérieur des Ouléma, notamment ses articles 5 et 6.

Elle se tient également en application des Dahir n° 1.23.47 et n° 1.23.48 promulgués le 26 Dou Al Kiada 1444 H (15 juin 2023).

"African Lion 2025"

Exercice de lutte contre les Armes de destruction massive au port militaire d'Agadir

Dans le cadre de la coopération militaire maroco-américaine en matière de gestion des catastrophes, un exercice de lutte contre les armes de destruction massive C-WMD s'est déroulé mardi, au port militaire d'Agadir.

Cet entraînement a eu lieu à l'occasion de l'exercice combiné maroco-américain "African Lion 2025" qui se tient conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales.

Il est axé principalement sur la conduite des opérations de reconnaissance, de neutralisation des armes de destruction massive improvisées, des engins de dispersion radiologique et de décontamination NRBC.

Cet exercice vise à rehausser davantage les capacités opérationnelles et tactiques des compagnies NRBC, Sauvetage inondations (plongée) et EOD de l'Unité de secours et de sauvetage des FAR pour faire face à une situation de crise présentant des risques radiologiques, chimiques et explosifs.

A travers un scénario mettant en œuvre les moyens personnels et matériels des compagnies NRBC, Sauvetage inondations et EOD de l'Unité de secours et de sauvetage des FAR, cet exercice a été conçu à l'effet de s'entraîner sur les techniques de décontamination des navires et de développer les procédures en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI).

Axé sur un scénario interconnecté très proche de la réalité, le thème de l'exercice de lutte contre les armes de destruction massive permettra aux compagnies NRBC, sauvetage inondations et EOD de l'Unité de secours et sauvetage des FAR d'intervenir efficacement pour gérer un incident impliquant des agents chimiques, radiologiques et explosifs.



Le scénario de cet exercice qui s'est déroulé en présence notamment du général de division Mohammed Benlouali, chef d'Etat-major de la Zone Sud et du général de Brigade Daniel Cederman, commandant général adjoint-réserve de la Force opérationnelle sud-européenne de l'armée américaine-Afrique (SETAF-Africa), consiste en une intervention pour sécuriser le port d'Agadir à l'arrivée du navire suspect transportant des matières de destruction massive.

En effet, les forces spéciales marocaines et ghanéennes ont lancé une opération de visite sur le navire en utilisant des techniques d'assaut maritime avant de prendre le contrôle complet du navire et sécuriser la zone.

Par la suite, les équipes des forces spéciales ont entrepris une inspection minu-

tieuse du navire qui révélera la présence de matériels et d'équipements associés à des agents de destruction massive (ADM).

Des laboratoires clandestins et des contenants d'agents chimiques ont été découverts dans divers compartiments du navire.

Les équipes NRBC et EOD de l'USS vont être déployées pour évaluer et neutraliser les menaces, en utilisant un drone et des équipements spécialisés.

En parallèle, les plongeurs de l'USS, assisté par les plongeurs spécialisés de la Marine Royale, ont inspecté la coque pour détecter tout engin explosif potentiel, les experts de l'Agence de défense et de réduction des menaces (DTRA) ont supervisé la reconnaissance technique et recommandé des mesures spécifiques pour la gestion des agents chimiques.

Enfin, l'équipe NRBC de l'USS a procédé aux opérations de décontamination, de triage, de prise en charge médicale, ainsi que d'évacuation aérienne et terrestre des victimes pour recevoir les soins nécessaires.

Lancé le 12 courant, l'exercice "African Lion 2025" se déroule jusqu'au 23 mai, dans les régions d'Agadir, Tan-Tan, Tiznit, Kénitra, Benguerit et Tifnit.

Il vise à renforcer la coopération militaire entre le Maroc et les Etats-Unis, à développer l'interopérabilité et à renforcer les capacités d'intervention dans un contexte multinational, contribuant ainsi à la promotion de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région.

La 21^{ème} édition de l'exercice "African Lion" inclue également des actions parallèles à caractère humanitaire et social.

A Vienne, le Maroc appelle à une gouvernance sécuritaire intégrée contre le crime organisé



La lutte efficace contre le crime organisé nécessite une évolution vers une gouvernance sécuritaire intégrée, axée sur la coordination sur le terrain, l'échange proactif de renseignements et le démantèlement des réseaux criminels par le biais d'actions conjointes, a indiqué mardi l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne, Azzeddine Farhane. Le lien entre le terrorisme, la traite des êtres humains, le trafic de migrants et le trafic de drogue et d'armes à feu exige plus que jamais une réponse ferme, structurée et collective, a souligné M. Farhane, dans son allocution à l'occasion de la 34e session de la Commission des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ).

Ces défis transnationaux ne peuvent être relevés de manière isolée. Ils nécessitent une coordination opérationnelle, un partage d'informations en temps réel et des partenariats basés sur la confiance aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et international, a martelé le diplomate.

"A cette fin, le Maroc appelle à un engagement renouvelé en faveur de la promotion de la coopération internationale et de la fourniture d'une assistance technique, loin de toute approche fragmentée et non collaborative, ayant des motivations idéologiques ou politiques", a-t-il poursuivi. De plus, le Royaume reste déterminé à renforcer la coopération en matière d'application de la loi, à développer les capacités institutionnelles et à promouvoir l'harmonisation juridique afin de garantir des réponses rapides et légales, a affirmé M. Farhane.

Dans le cadre de son engagement à mettre pleinement en œuvre la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) et à harmoniser son droit interne, le Maroc a franchi une étape importante avec l'adoption de la loi sur les peines alternatives, qui introduit des mesures non privatives de liberté telles que le travail d'intérêt général, la surveillance électronique et les pratiques de justice

réparatrice, a-t-il appelé.

Cette nouvelle loi reflète, selon lui, un changement substantiel vers la réhabilitation et la ré-intégration sociale, tout en s'alignant sur les normes internationales des droits de l'Homme et les règles minimales des Nations unies pour les mesures non privatives de liberté. De plus, fort de son engagement de longue date, le Maroc a conclu plus de 95 accords de coopération judiciaire en matière pénale avec des partenaires du monde entier. "Ces accords sont des outils essentiels pour l'entraide judiciaire, l'extradition et le renforcement des capacités", a expliqué M. Farhane.

Au niveau continental, le Royaume, dans le cadre de la Haute Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour une Afrique pacifique, stable et prospère, poursuit son leadership actif pour faire avancer les réponses communes aux menaces transfrontalières, a-t-il dit. Dans ce contexte, le Royaume du Maroc a été élu vice-président de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) pour l'Afrique, lors de la 92e Assemblée générale qui s'est tenue à Glasgow en novembre dernier.

"Cette élection, soutenue par 96 pays membres, constitue une reconnaissance du rôle actif et crédible du Maroc dans la promotion de la coopération policière régionale et internationale, ainsi que de son engagement ferme à renforcer la réponse globale à la criminalité transnationale organisée", a-t-il ajouté.

Ce mandat reflète également l'orientation stratégique du Maroc visant à promouvoir la coopération Sud-Sud, à renforcer les capacités des institutions de sécurité africaines et à fournir un soutien technique et opérationnel aux initiatives régionales, a indiqué le diplomate. Le Maroc continuera à s'engager de manière constructive au sein d'INTERPOL pour favoriser la confiance, la coordination et l'échange de renseignements entre ses Etats membres, dans le but de renforcer la résilience des systèmes africains d'application de la loi face à des menaces complexes et en constante évolution, a assuré M. Farhane.

Dans le cadre de sa contribution à l'organisation du quinzième Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et conformément à son engagement de longue date en faveur du multilatéralisme et du dialogue régional, le Royaume a organisé la réunion préparatoire régionale pour l'Asie occidentale, qui s'est tenue à Marrakech du 23 au 25 avril dernier. Cette réunion a constitué une plateforme essentielle pour les acteurs régionaux, qui ont pu engager un dialogue orienté vers l'action et formuler des recommandations concrètes alignées sur le thème principal du Congrès.

En ce qui concerne la gouvernance des migrations, le Maroc continue de mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'immigration et l'asile, adoptée depuis la dernière décennie, qui garantit l'accès des migrants au marché du travail, à l'éducation publique et aux services de santé.

Cependant, le Royaume reste profondément préoccupé par l'augmentation persistante des réseaux de trafic de migrants. Ces groupes criminels continuent d'exploiter le désespoir d'individus vulnérables, les exposant à la violence, à l'extorsion et à des voyages qui mettent leur vie en danger, a-t-il déploré, notant qu'en réponse, le Maroc a intensifié ses efforts pour démanteler les réseaux de passeurs et prévenir la migration irrégulière, conformément à son approche de la gouvernance migratoire fondée sur les droits de l'Homme.

Et de rappeler qu'en 2024, les autorités marocaines ont démantelé 332 réseaux de passeurs, empêché 78.685 tentatives de migration irrégulière et secouru 18.645 migrants en mer, ce qui représente une augmentation de 4,6 % des tentatives de traversée illégale par rapport à l'année précédente. Ces actions ont été complétées par une surveillance proactive, une coopération transfrontalière et des mesures de soutien humanitaire.

Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme reste au cœur de la doctrine sécuritaire du Maroc, a-t-il dit. Guidé par les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a mis en œuvre une stratégie globale de lutte contre le

terrorisme basée sur le renforcement des mécanismes de sécurité intérieure, des programmes de développement socio-économique, et la réforme du domaine religieux pour promouvoir la tolérance et lutter contre les idéologies radicales.

Pour renforcer encore ces efforts, le Maroc continue de mettre à jour son cadre juridique pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le cyberterrorisme, a-t-il détaillé.

En ce qui concerne la contribution du Maroc à l'action mondiale dans la lutte contre le terrorisme, le diplomate a rappelé que le Royaume accueille le Bureau des Nations unies pour la formation et la lutte contre le terrorisme en Afrique (UNOCT) à Rabat, depuis 2021.

Dans le même esprit, le Maroc a réaffirmé son fort engagement en faveur de la coopération multilatérale en matière de sécurité en co-organisant le briefing de haut niveau sur la résolution 79/136 de l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'est tenu à Vienne le 4 février dernier.

Cet événement a permis de présenter la résolution, coparrainée par le Maroc et la France, sur la coopération entre l'ONU et INTERPOL, et de mettre en avant les capacités opérationnelles d'INTERPOL, telles que les systèmes de communication sécurisés et les bases de données criminelles, qui contribuent à la mise en œuvre des mandats internationaux, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de la sécurité des frontières et de la cybercriminalité.

A cet égard, le Maroc continue de plaider pour des approches inclusives qui créent des synergies et une cohérence des stratégies multilatérales de prévention de la criminalité, en favorisant l'alignement entre les organes de l'ONU à Vienne, Genève et New York, a soutenu M. Farhane. Et de conclure que le rôle actif du Maroc dans ces efforts sera couronné par l'accueil de la 93e Assemblée générale d'INTERPOL à Marrakech en 2025, un événement marquant qui consolidera davantage son leadership dans la coopération internationale en matière de sécurité.

Développement durable

Le Maroc et Monaco partagent une vision stratégique commune à long terme

Le Royaume du Maroc et la Principauté de Monaco partagent une vision stratégique commune à long terme en matière de développement durable, a souligné, mardi à Monaco, le directeur général de l'Institut océanographique - Fondation Albert Ier, Prince de Monaco, Robert Calcagno.

S'exprimant lors d'un atelier d'échange sur le Forum sur l'économie bleue et la finance "Blue Economy and Finance Forum" (BEFF), prévu les 7 et 8 juin à Monaco, M. Calcagno a salué l'engagement constant des deux pays en faveur de la préservation des océans et de la biodiversité, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, Prince de Monaco.

"Nous avons effectivement un partenariat très actif avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, outre diverses autres collaborations avec le Royaume, notamment autour des aires marines protégées en cours de développement", a indiqué M. Calcagno.

Ces efforts, a-t-il souligné, prennent une résonance particulière à l'approche de la Conférence des Nations unies sur l'océan, qui se tiendra du 9 au 13 juin à Nice et



qui représente une échéance majeure pour l'action collective en faveur des écosystèmes marins.

Dans ce contexte, le directeur général de l'Institut océanographique a fait savoir que la majorité des pays du pourtour méditerranéen prendront part au "Blue Economy and Finance Forum", précisant que l'un des principaux

objectifs de cette rencontre sera de mobiliser des financements en faveur de la rive Sud de la Méditerranée.

"Ce forum sera également un espace propice à la mise en place de partenariats concrets et d'opportunités d'investissement dans l'économie bleue, car c'est en conjuguant des financements hybrides, mêlant

capitaux privés, fonds publics et appuis multilatéraux, que nous pouvons stimuler des activités économiques durables", a-t-il relevé.

M. Calcagno a, par ailleurs, mis en avant la nécessité de réaliser des avancées concrètes, notamment en matière d'assainissement des eaux usées, un domaine qui nécessite un renforcement urgent, ainsi que de

favoriser le développement d'activités économiques durables, affirmant que "la clé réside dans la mise en place d'activités économiques vertueuses et respectueuses des écosystèmes naturels".

A cet égard, il a précisé que l'Institut est disposé à collaborer avec d'autres musées océanographiques, en particulier ceux partageant la même vision, notamment pour accueillir l'exposition "Méditerranée 2050", inaugurée fin mars dernier et qui durera trois ans, afin de sensibiliser un plus large public aux enjeux méditerranéens.

Cette exposition immersive s'inscrit dans le cadre du vaste programme pluriannuel porté par l'Institut océanographique de Monaco pour renforcer la préservation de la Méditerranée, un écosystème d'une grande richesse.

Plateforme de discussions de haut niveau, le BEFF permettra aux différents acteurs de se rencontrer, croiser leurs expériences et analyser les modalités de mise à l'échelle des solutions identifiées. Au menu de ces deux jours figurent des séances plénières, des panels et des "side-events" axés sur la préservation de l'océan et le financement d'une économie bleue durable, un programme dense et ambitieux résolument tourné vers l'action.

Monaco: Kawtar Tijari (MAP)

AMS 78 : Le Maroc à l'avant-garde d'une initiative internationale visant à replacer l'humain au cœur des politiques de santé

Le Royaume du Maroc est à l'avant-garde d'un projet de résolution devant la 78^{ème} Assemblée mondiale de la santé (AMS 78), qui se tient jusqu'au 27 mai à Genève, visant à renforcer les personnels de santé dans le monde pour faire face à une pénurie qui s'annonce dans le secteur médical et paramédical dans le monde.

Porté conjointement par le Royaume du Maroc, les Philippines, l'Allemagne, le Nigeria et la Thaïlande, ce projet, intitulé "Accélérer l'action pour soutenir les personnels de santé et de soins mondiaux d'ici 2030", s'inscrit dans le cadre des efforts visant à relever les défis croissants auxquels est confronté le secteur de la santé mondiale.

Le texte a été présenté mardi à Genève lors d'un side event de haut niveau, co-présidé par le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Amine Tehraoui, avant qu'il soit soumis à la 78^{ème} session de l'AMS pour adoption.

Le Maroc et les Philippines ont joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce texte, ayant mené avec succès les négocia-

tions intergouvernementales à Genève. Le projet de résolution a reçu un soutien vigoureux du Conseil exécutif de l'OMS, qui l'a approuvé lors de sa 156^e session tenue le 6 février 2025 à Genève. Un grand nombre de pays se sont également joints à lui en tant que co-sponsors, un large soutien qui reflète la reconnaissance commune de l'urgence de s'attaquer à cette question cruciale pour garantir la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé.

Dans un contexte mondial marqué par une grave pénurie et une répartition inégale des personnels de santé, un enjeu qui compromet la sécurité sanitaire mondiale, la résilience des systèmes de santé face aux crises et la qualité des services, l'importance de ce projet est cruciale. Les projections font état d'une pénurie d'environ 11 millions de professionnels de santé d'ici 2030, ce qui requiert une intervention internationale immédiate et concertée.

Le projet de résolution vise à élaborer des stratégies collaboratives efficaces pour lutter contre la pénurie mondiale de res-

sources humaines pour la santé et réduire les écarts dans leur répartition. Il met l'accent sur la formation, le recrutement, la fidélisation et la sécurité des personnels de santé, ainsi que sur la protection de leurs droits fondamentaux, notamment en contexte de crise et de conflit. Le texte encourage également un investissement accru dans le développement d'un personnel de santé qualifié, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, pour relever les défis actuels et futurs, et appelle à intégrer les dimensions technologiques et les questions migratoires dans les efforts de renforcement des ressources humaines pour la santé.

Dans son allocution lors du side event organisé conjointement par les pays du Core Groupe de l'initiative, M. Tehraoui a affirmé que le facteur humain est "un enjeu central pour l'avenir de nos systèmes de santé", soulignant toutefois que cette urgence "reste trop souvent silencieuse", alors que le monde s'achemine vers une pénurie de plus de 11 millions de professionnels de santé d'ici 2030.

Selon lui, cette crise concerne tous les pays - riches et moins riches - mais frappe encore plus durement les pays vulnérables, exposés aux conflits, à l'instabilité ou à des systèmes fragilisés.

Il a relevé qu'il ne peut y avoir de système de santé sans soignants. "Pas de couverture sanitaire universelle sans femmes et hommes pour incarner. Pas de résilience, pas d'équité, pas de proximité... sans celles et ceux qui sont en première ligne".

"La résolution que nous défendons aujourd'hui — avec nos partenaires et en pleine cohérence avec l'agenda de l'OMS — porte une ambition forte : replacer l'humain au cœur de nos politiques de santé", a souligné le ministre, notant qu'il s'agit d'un appel à l'action.

"Un appel à investir, à coopérer différemment, à anticiper, à protéger. Un appel à reconnaître enfin, pleinement, la valeur stratégique des professionnels de santé", a-t-il ajouté, soulignant que "pour le Maroc, cet enjeu est une priorité absolue".

Saint-Hubert, une race de chien utilisée par la police cynotechnique pour retrouver les personnes portées disparues

Les forces de police cynotechnique ont recours à la nouvelle race de chien "Saint-Hubert" pour renforcer les capacités des différents services de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), notamment dans la recherche de personnes portées disparues.

Le déploiement des chiens "Saint-Hubert", connus pour leur intelligence et leur caractère affectueux, est l'une des nouveautés annoncées lors des sixièmes Journées portes ouvertes (JPO) de la DGSN, qui se tiennent à El Jadida.

A cet égard, le stand de la police cynotechnique mis en place dans le cadre de ces JPO constitue l'opportunité pour les nombreux visiteurs, en particulier les enfants et les jeunes, de s'enquérir de cette race, qui a renforcé les rangs des unités canines, ainsi que des différentes missions dévolues à ces équipes.

Cette race originaire de Belgique est connue pour sa grande taille et son caractère calme. Ces chiens préfèrent vivre en groupe, ce qui facilite leur rôle au sein des unités canines.

Leur caractéristique la plus distinctive est l'odorat puissant, qui leur permet de suivre une piste sur de longues distances, d'où leur utilité dans les tâches liées à la re-



cherche de personnes portées disparues.

"Saint-Hubert est une race connue pour son intelligence et sa force, et ce qui la distingue principalement est son odorat très développé", a souligné l'officier de police Youssef Njim du département de la police cynotechnique relevant de la Direction de la police judiciaire, ajoutant que ces chiens sont utilisés pour retrouver les personnes portées disparues.

Ils sont actuellement entraînés au sein du service de la police cy-

notechnique de Rabat dans plusieurs domaines, tels que la recherche de personnes disparues, d'enfants perdus et de personnes évadées de prison, a-t-il indiqué, faisant savoir qu'ils achèveront leur entraînement au début de l'année prochaine avant d'entamer leurs missions.

Cette année, le rôle de ces équipes a été mis en avant à travers leur contribution à la résolution d'un certain nombre de crimes complexes. Récemment, des chiens relevant de l'équipe cynotechnique

ont pu localiser des parties du corps de deux victimes d'un crime.

Les chiens policiers entraînés jouent un rôle important dans le système de sécurité. Ils sont présents dans divers protocoles de sécurité et de sûreté pour maintenir l'ordre public et ils représentent un partenaire clé dans les opérations de surveillance des frontières, les missions de secours et de sauvetage ainsi que les raids et les interventions à haut risque.

En raison de l'utilisation croissante de chiens policiers dressés, la DGSN a procédé au développement des structures organisationnelles de la police cynotechnique, en investissant dans de nouveaux types de chiens policiers dressés et en s'ouvrant sur des spécialités plus complexes, telles que la détection de billets de banque, l'excavation de cadavres et la détection de nouveaux types de drogues synthétiques.

La 6e édition des JPO de la DGSN a pris fin hier au Parc des expositions Mohammed VI d'El Jadida et elle a été placée sous le thème: "Fiers de servir une nation millénaire et un Trône glorieux", en concomitance avec la célébration du 69e anniversaire de la création de la DGSN.

10^{ème} congrès international des sciences sociales et santé à Fès

Le 10^{ème} congrès international des sciences sociales et santé sera organisé, les 22 et 23 mai à Fès, par le laboratoire de sociologie et de psychologie de la faculté des lettres et des sciences humaines Dhar El Mehraz de Fès.

Les travaux de ce congrès, organisé en partenariat avec l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, le Centre national pour la recherche scientifique et technique à Rabat, le centre "Afrique dans le Monde" de Bordeaux, l'Institut d'études politiques de Bordeaux, l'Institut national de l'action sociale à Tanger et le centre Paul Pascon de recherches sociologiques à Ben Guérir, s'articulent autour du thème: "La famille comme pilier de la protection sociale et de soins de santé: regards croisés et expériences issues des pays du Sud."

Cet événement vise, selon un communiqué des organisateurs, à échanger les expertises et les connaissances entre chercheurs, experts et décideurs autour des modèles réussis de protection sociale et de soins de santé centrés sur la famille dans les pays du Sud, et à mettre en avant les défis communs auxquels est confrontée la famille dans ces pays, tels que la pauvreté, la vulnérabilité sociale et le manque d'accès aux services de santé.

La rencontre a également pour objectif de formuler des recommandations pratiques et des propositions politiques à l'intention des gouvernements et des institutions internatio-

nales pour renforcer le rôle de la famille en tant que pilier de la protection sociale, et de consolider les réseaux professionnels et scientifiques entre les acteurs du domaine dans divers pays afin d'encourager la recherche et les initiatives multipartites.

Il s'agit aussi de soutenir la formulation de projets de développement et d'approches participatives fondées sur la famille, susceptibles d'être soumis à des bailleurs de fonds ou à des institutions internationales pour financement.

Les participants à cette conférence discuteront de plusieurs axes, dont "Les transformations sociales et leurs effets sur la structure et les rôles de la famille", "Le concept et la place de la famille dans les politiques sociales et de santé" et "Les soins de santé familiaux: enjeux et défis de santé publique."

En célébration de la première décennie du congrès sur les sciences sociales et la santé, les participants aborderont les rôles de la famille dans la protection sociale et les soins de santé dans les pays du Sud, en tenant compte des formes de résistance et de résilience que continue de produire l'institution familiale face aux effets du néolibéralisme qui sape les valeurs, les rôles et les liens familiaux.

Les organisateurs ont indiqué que les actes de ce congrès seront publiés sous forme de rapports scientifiques ou de documents de référence contribuant à enrichir le débat académique et pratique autour de cette thématique.

تعزية

بسم الله الرحمن الرحيم

« يا أيتها النفس المطمئنة ارجعي إلى ربك راضية مرضية فادخلي في عبادي وادخلي جنتي »

بقلوب مؤمنة تلقينا نبأ وفاة المشمولة برحمة الله والدة

السيد كريم تاجمعتي، المدير العام للوكالة الوطنية

للمحافظة العقارية والمسح العقاري والغرائطية.

وبهذه المناسبة الأليمة يتقدم أطر ومستخدمو الوكالة

الوطنية بأحر عبارات التعازي والمواساة، داعين الله

سبحانه وتعالى أن يشمل الفقيدة بالمغفرة والرضوان

ويسكنها فسيح الجنان وأن يلهم أسرته وذويها جميل

الصبر والسلوان .

« انالله وانا اليه راجعون »

Maroc/France

La TGR et la Direction générale des finances publiques s'allient

La Trésorerie générale du Royaume (TGR) et la Direction générale des finances publiques française (DGFiP) ont signé, mardi à Rabat, un protocole d'entente servant de cadre général de partenariat et de coopération entre les deux institutions.

Signé par le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda, et la directrice générale de la DGFiP, Amélie Verdier, ce protocole d'entente se veut une traduction dans le domaine des finances publiques du "Partenariat d'exception renforcé" conclu entre le Maroc et la France, lors de la visite d'Etat de Son Excellence le Président Emmanuel Macron au Maroc, en octobre 2024, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

A travers ce protocole d'entente, la Trésorerie générale du Royaume et la Direction générale des finances publiques expriment leur volonté de renouveler et de consolider davantage les liens de coopération qui les unissent, rapporte la MAP.

L'opérationnalisation de ce protocole d'entente favorisera l'échange d'expertise technique entre les deux parties et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des finances publiques et ouvrira de nouvelles possibilités de coopération entre les deux pays, notamment en direction des pays du Sud.

Intervenant à cette occasion, M.Bensouda a noté qu'à l'heure où "nos administrations sont appelées à relever des défis de plus en plus complexes, comme l'exigence de transparence, la pression budgétaire, la transition numérique et la durabilité des finances publiques, la coopération et la collaboration ne sont plus un luxe, elles deviennent une nécessité". "C'est dans cet esprit que s'inscrit le protocole d'entente signé aujourd'hui et qui reflète une vision commune, celle d'une administration publique moderne, performante, au service de l'intérêt général", a indiqué le trésorier général du Royaume.

Et de noter qu'"il marque notre détermination à renforcer les synergies entre la Direction générale des finances publiques de la République française et la Trésorerie générale du Royaume du Maroc, par la mise en commun de nos expériences, de nos savoir-faire et de nos réseaux de collaboration".

"Notre partenariat, bien ancré dans l'histoire mais résolument tourné vers l'avenir, ouvrira la voie à davantage d'échanges entre nos deux institutions et à une réflexion conjointe sur les grands enjeux de la gestion financière publique", a-t-il conclu.

Paiement électronique

Entrée en activité des établissements de paiement et des filiales bancaires effective

Depuis le 1er mai 2025, les établissements de paiement (EDP) ainsi que les filiales bancaires dédiées à l'acquisition sont officiellement autorisés à opérer sur le marché marocain de l'acquisition des paiements électroniques.

"Conformément à la décision du Conseil n°152/D/2024 en date du 31 octobre 2024, les EDP et les filiales des banques dédiées à l'acquisition dûment autorisées, peuvent, dès le premier mai 2025, opérer sur le marché et commencer à commercialiser leurs offres de service de l'acquisition", indique le Conseil dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion de suivi tenue mardi dernier avec le Centre monétaire interbancaire (CMI), ses banques actionnaires ainsi que leurs EDP, et ce en présence des représentants de Bank Al-Maghrib.

L'entrée de ces nouveaux acteurs induira une nouvelle dynamique concurrentielle sur le marché de l'acquisition au lieu de la situation antérieure marquée par le quasi-monopole du CMI, souligne la même source.

Et de rappeler qu'en vertu de la décision précitée, le CMI s'est engagé notamment à céder l'ensemble des contrats d'adhésion des commerçants aux systèmes cartes au profit des EDP ou toutes autres filiales des banques dédiées à l'acquisition relevant ou non de ces dernières ainsi que les contrats liés à son activité passerelle de paiement en ligne (Gateway E-Commerce) dans un délai maximum de



douze mois à partir de la décision du Conseil précitée, rapporte la MAP.

Le CMI se donne aussi pour obligation de s'interdire de démarcher tout nouveau client ou de conclure de nouveaux contrats d'adhésion aux systèmes cartes ou de contrat lié à son activité passerelle de paiement en ligne aux commerçants à partir du 1er novembre 2024 et de transformer le CMI en plateforme technique de traitement pour le compte de tous les établissements de paiement de la place, et garantir un accès à ses services dans des conditions tarifaires et non tarifaires équitables, transparentes et non discriminatoires. Il s'agit aussi de mettre en place un programme de conformité avec le droit de la concurrence, et ce, dans un délai de douze mois, à compter de la décision du Conseil précitée, et d'assurer les principes de permanence et de continuité de services d'acquisition sans rupture ni baisse en capitalisant sur les acquis techniques et technologiques dans le domaine.

Pour ce qui est des banques actionnaires du CMI, elle se sont engagées notamment à veiller à ce que les EDP ou les filiales des banques actionnaires soient juridiquement et économiquement indépendants, afin de leur permettre de jouir d'une autonomie fonctionnelle et comptable ainsi que de ne pas commercialiser les offres d'affiliation au Terminal

de paiement Electronique "TPE" ou de paiement en ligne "PEL" de leurs établissements de paiement ou filiales dédiées à l'acquisition. Toutefois, les banques peuvent procéder à la promotion de l'activité acquisition au niveau de leurs réseaux d'agences ou par tout autre moyen, sans préjudice du droit du client de la banque à contracter avec l'acquéreur de son choix.

Par ailleurs, le communiqué fait savoir que, dans le cadre des missions de suivi de ces engagements, le Conseil de la concurrence a été notifié du premier rapport semestriel relatif à la mise en œuvre des engagements du CMI et ses banques actionnaires couvrant la période du 01/11/2024 au 30/04/2025.

Après examen du contenu de ce premier rapport, le Conseil de la concurrence tient à féliciter l'ensemble des parties prenantes pour leur engagement. Leur forte implication a permis d'enregistrer, dans un temps réduit, des avancées significatives dans la préparation de la transformation du CMI en plateforme technique proposant des services de processing et d'acquisition, au profit de l'ensemble des acteurs du marché des paiements électroniques au Maroc, affirme la même source. Le Conseil prend acte des efforts déployés par le CMI et ses banques actionnaires pour assurer une transition fluide d'un modèle mono-ac-

quéreur vers une architecture multi-acquéreur tout en maintenant la continuité de service, et le niveau de sécurité attendu durant la période transitoire prévue dans la décision du Conseil précitée.

Dans cette perspective, le Conseil de la concurrence appelle les acteurs concernés à maintenir cette dynamique vertueuse en veillant à la mise en œuvre, dans les délais impartis, des engagements restants, lesquels constituent autant de leviers concurrentiels destinés à consolider les avancées réalisées, à promouvoir une concurrence saine et équitable sur le marché du paiement électronique par carte au Maroc. Parallèlement, le Conseil de la concurrence assurera un suivi régulier de la mise en œuvre progressive des autres engagements durant la période transitoire qui prend fin le 1er novembre 2025.

Cette réunion avait pour objectif de faire un point d'étape sur la mise en œuvre des engagements comportementaux et structurels souscrits par le CMI et ses banques actionnaires et rendus obligatoires par le Conseil de la concurrence dans la décision précitée.

Aussi, la réunion visait à évaluer le degré de préparation des différents EDP ayant été dûment autorisés conformément à la réglementation en vigueur, en vue d'un démarrage effectif de l'activité acquisition.



Les nouveaux acteurs apportent une nouvelle dynamique concurrentielle sur le marché de l'acquisition

Les arrivées de touristes brésiliens au Maroc bondissent de 48% à fin avril

Le Maroc continue de séduire les touristes brésiliens, avec une hausse de 48% des arrivées au cours des quatre premiers mois de 2025, confirmant l'élan amorcé depuis la reprise de la liaison aérienne directe entre Casablanca et Sao Paulo.

Selon les données de l'Office national marocain du tourisme, 16.909 visiteurs en provenance du Brésil ont été enregistrés entre janvier et avril 2025, contre 11.402 sur la même période en 2024.

Cette dynamique s'est également confirmée

pour le seul mois d'avril, avec 4.870 arrivées, en progression de 41% par rapport à avril 2024 (3.465 visiteurs), rapporte la MAP.

Le marché brésilien représente 1% des arrivées globales de touristes étrangers au Maroc, un poids encore modeste mais en nette croissance. Cette dynamique est notamment portée par la reprise, en décembre 2024, de la ligne aérienne directe Casablanca-Sao Paulo, opérée par Royal Air Maroc, avec une fréquence actuelle de trois vols hebdoma-

dares. Elle est également soutenue par les efforts de communication et les actions de promotion menés par l'Office national auprès des professionnels brésiliens du secteur.

Avec 40.277 touristes brésiliens en 2024 (+7% par rapport à 2023), le Maroc poursuit sa stratégie de diversification de ses flux touristiques, misant sur la richesse de son patrimoine, la qualité de ses infrastructures et une visibilité croissante sur la scène sud-américaine.

Gouvernance des EEP

Lancement de la Charte de gouvernance du label GUIDE

La Charte de gouvernance du label **LGUIDE** – Governance Upgrading Initiative for Development and Excellence – premier dispositif national en matière de gouvernance des établissements et entreprises publics (EEP), inspiré des standards internationaux, a été lancée, mardi à Rabat, par l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE).

Lancée en marge du séminaire de haut niveau consacré à la présentation des lignes directrices révisées de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la gouvernance des entreprises publiques, cette charte constitue le référentiel pour la labellisation des EEP en matière de gouvernance.

Elle s'inscrit dans le projet de promotion des bonnes pratiques de gouver-

nance lancé par l'Agence en septembre 2024, et définit les axes et principes d'action que les EEP sont invités à déployer.

Inspirée des lignes directrices de l'OCDE, ladite charte s'articule autour de quatre axes fondamentaux, à savoir "Gouvernance stratégique et efficacité des organes de gouvernance", "Contrôle interne et gestion des risques", "Respect des droits des actionnaires" et "Intégration proactive de la durabilité (ESG)", rapporte la MAP.

Elle traduit la volonté claire d'alignement avec les standards internationaux, tout en répondant aux spécificités du contexte marocain. Son volet "Durabilité", qui en constitue une composante inédite centrale, vient directement refléter les recommandations de l'OCDE.

Intervenant à cette occasion, le directeur général de l'ANGSPE, Abdellatif Zaghoun, a indiqué que ce référentiel formalise quatre axes et douze principes

d'action, définissant un cadre agile dont les EEP sont invités à déployer les dispositions, chacun dans le contexte de son secteur d'activité.

"La charte de gouvernance a vocation à valoriser les entités publiques qui s'engagent de manière exemplaire en faveur de la transparence, de l'intégrité et de l'amélioration continue en matière de gouvernance", a expliqué M. Zaghoun.

Cette Charte, a-t-il poursuivi, intègre les orientations des lignes directrices de l'OCDE, en donnant une place importante, par exemple, à l'axe "Durabilité".

En marge de ce séminaire, une convention a été signée par le Club des femmes administratrices d'entreprises et l'ANGSPE, respectivement représentés par Samira Khamlichi, présidente du CFA Maroc et M. Zaghoun.

Ce partenariat porte principalement sur la promotion de la parité au niveau des organes de gouvernance des EEP re-

levant du périmètre de l'ANGSPE. Il prévoit en outre l'organisation conjointe d'événements et de séminaires axés sur les thématiques de la gouvernance.

Le séminaire a réuni des représentants de départements ministériels et d'institutions publiques, des dirigeants d'EEP, d'organisations internationales et du secteur privé, ainsi que des personnalités du monde académique.

Il marque une étape significative dans la convergence des pratiques de gouvernance publique au Maroc avec les standards internationaux, et inaugure un dialogue renouvelé entre l'Etat actionnaire, les EEP et leurs parties prenantes.

Le ministère de l'Economie et des Finances, l'ANGSPE et l'OCDE réaffirment à cette occasion leur engagement commun à promouvoir une gouvernance des EEP plus responsable, plus performante et tournée vers l'avenir.

Casablanca à l'heure de la 4^{ème} édition du REFRIGAIR EXPO

La quatrième édition du Salon international de la climatisation, de la ventilation, de la réfrigération et du chauffage, REFRIGAIR EXPO, a ouvert ses portes, mardi à Casablanca, aux visiteurs professionnels marocains et étrangers issus des filières agroalimentaire, halieutique, pharmaceutique, logistique, bâtiment et énergie.

Initiée par l'Association marocaine des professionnels du froid (AMPF) et Smart Expos, sous le thème "Froid, vecteur socio-économique de développement & efficacité énergétique", cette édition, qui se tient jusqu'au 22 mai courant, constitue une occasion de mettre en avant l'importance stratégique du secteur dans les grandes chaînes industrielles marocaines et africaines, en lien avec la transition énergétique et les objectifs de développement durable.

"Nous vivons aujourd'hui une véritable transition énergétique qui s'inscrit également dans une dynamique plus large de transition écologique à l'échelle mondiale. Le secteur du froid se situe précisément au

carrefour de cette transition", a dit le président de l'AMPF, Nacer Yazami, lors de la cérémonie inaugurale de ce salon.

Cette transition, a-t-il poursuivi, implique notamment l'introduction de nouveaux fluides frigorigènes qui présentent un faible potentiel de réchauffement climatique et sont inoffensifs pour la couche d'ozone, rapporte la MAP.

Parallèlement, M. Yazami a souligné que les équipements frigorifiques évoluent eux aussi, intégrant les technologies les plus récentes en matière d'efficacité énergétique.

Pour lui, la réussite de cette transition ne saurait être possible sans le concours essentiel des différents partenaires comme l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPP) et d'autres institutions de formation.

En outre, le président de l'AMPF a insisté sur la nécessité de renforcer cette synergie pour faire émerger, au Maroc, de véritables champions nationaux du secteur du froid, à même de contribuer au développement

économique à l'échelle nationale et de porter le savoir-faire marocain au niveau continental et international.

De son côté, le président de la Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics (FNBTP), Mohamed Mahboub, a indiqué que dans le domaine de la construction, le froid et la climatisation ne sont plus de simples commodités, mais des éléments essentiels dans la conception et la réalisation des bâtiments modernes. "Dans les hôpitaux, les centres de conversion, les immeubles de bureaux, les hôtels ou encore les infrastructures industrielles, les systèmes de régulation thermique jouent un rôle crucial en matière de confort, de performance énergétique et de respect des normes environnementales", a-t-il noté.

M. Mahboub a, à cet égard, affirmé que les entreprises marocaines du BTP ont su s'adapter à ces nouvelles exigences en intégrant des solutions innovantes de croix industrielles, de climatisation, estimant que cette évolution témoigne de la montée en

compétence du secteur et de sa capacité à répondre aux défis de la transition énergétique et du développement durable.

Pour sa part, le président de l'Union des associations africaine des acteurs de la réfrigération et de la climatisation (U-3ARC), Madi Sakande, a relevé l'importance de permettre aux acteurs africains du secteur du froid de se développer et de contribuer activement au développement socio-économique durable du continent.

Il s'agit d'un secteur transversal, qui touche à tous les aspects de la vie humaine, a-t-il fait remarquer, ajoutant que REFRIGAIR EXPO s'inscrit pleinement dans l'ambition de promouvoir un secteur du froid en phase avec les dernières innovations technologiques et sensible aux enjeux climatiques.

M. Sakande a aussi souligné que le Maroc figure parmi les pays africains qui excellent dans ce domaine, exprimant son souhait que cette dynamique vertueuse puisse être étendue à l'ensemble du continent.

Il a, dans ce sens, salué la

création des Cités des métiers et des compétences (CMC) au Maroc qui peuvent permettre au secteur du froid de se développer davantage, à travers la formation de la jeunesse.

Par ailleurs, le président de l'U-3ARC a annoncé la tenue, le 12 novembre prochain à Ouagadougou (Burkina Faso), de la première Conférence internationale pour la vulgarisation du froid en Afrique.

Réunissant plus de 120 exposants venus d'Afrique, d'Europe et d'Asie, REFRIGAIR EXPO 2025 s'articule autour de trois journées riches en contenu, avec 30 conférences et ateliers de formation, des workshops thématiques, des rencontres B2B, des démonstrations technologiques et des espaces dédiés à la formation continue.

Soutenu par l'U-3ARC, dont l'AMPF est membre fondateur, ce salon se positionne comme le rendez-vous majeur des technologies du froid en Afrique, en synergie avec les enjeux d'efficacité énergétique et d'innovation industrielle.

Festival de Fès des musiques sacrées du monde

La confrérie mouride du Sénégal célèbre la méditation et l'élévation spirituelle

La confrérie mouride du Sénégal a transporté le public du Festival de Fès des musiques sacrées du monde, lundi soir au mythique Jnan Sbil, dans un voyage lointain célébrant la pureté, la méditation et l'élévation spirituelle à travers des poèmes religieux et des chants divins sous la houlette du chanteur Amadou Bamba Ndao.

Avec l'écho des chants sacrés puissants mêlés à des mélodies, des tambours traditionnels et des psalmodies vibrantes, cette confrérie a tenté de plonger le public des nuits soufies dans une aventure spirituelle retraçant les pas du fondateur de la voie, Cheikh Ahmadou Bamba (1853-1927).

Cette confrérie sénégalaise, connue pour ses chants dévotionnels et sa grande profondeur spirituelle, a signé une performance musicale inédite à l'occasion de sa toute première apparition au festival, animée par l'ambition de faire connaître le patrimoine soufi et spirituel qu'elle a accumulé durant de longues années, en tant que voie mystique dotée de ses propres chants sacrés, de ses invocations et de ses poésies chantées connues sous le nom de «Kasaid», représentant les plus hautes significations du dévouement et de l'élévation spirituelle.

Au rythme croissant des psalmodies et des harmonies célestes, le public du festival a vécu un programme de célébrations et de recueillement, à travers une exécution de ces chants sacrés avec une rigueur rituelle ex-



trême, axée sur les louanges divines et les enseignements de Cheikh Ahmadou Bamba, dans une évocation de l'équilibre entre discipline spirituelle et expression artistique, caractéristique de la culture mouride.

Dans des moments spirituels inoubliables, le public du festival a vibré au son des mélodies et des poèmes de la confrérie mouride venue de la ville sainte de Touba au Sénégal, établissant ainsi un point de rencontre avec la capitale spirituelle du Royaume, Fès, qui a toujours été un centre important pour les confréries soufies comme la Qadiriyya et la Tijaniyya.

Le public amateur des voies soufies et des panégyriques du Prophète a savouré pendant près d'une heure les poèmes de cette confrérie mouride, dans l'invocation, la demande

de pardon, les louanges du Prophète, sceau des Messagers de Dieu, et les prières implorant la miséricorde du Tout-Puissant et l'abondance de Ses bienfaits. Dans une allocution introductive au spectacle soufi de la confrérie mouride, la directrice des arts au ministère sénégalais de la Culture, Ndèye Khoudia Diagne, a souligné que le Sénégal compte de nombreuses confréries soufies, parmi lesquelles la confrérie mouride, qui suit les enseignements spirituels de Cheikh Ahmadou Bamba, lequel a consacré sa vie à diffuser les principes de cette voie soufie auprès des gens.

Elle a ajouté que la performance artistique offrait un espace de voyage à travers les poèmes de louange et de «dhikr» du riche patrimoine culturel sénégalais, qui comprend des centaines de poèmes.

Dans une déclaration à la MAP, le chanteur sénégalais Amadou Bamba Ndao s'est dit fier et honoré de participer au Festival de Fès des musiques sacrées du monde, une occasion pour rencontrer le public et de partager avec lui l'héritage de la confrérie mouride, aux côtés de grandes figures et d'autres ensembles soufis distingués.

Il a ajouté que la troupe sénégalaise a été profondément touchée par la générosité de l'accueil marocain et par la chaleur humaine des organisateurs, dans la capitale spirituelle du Royaume, qui entretient des liens étroits avec le Sénégal.

Il a poursuivi que les poèmes présentés durant le spectacle sont des poésies à la gloire du Prophète Sidna Mohammed – que la paix soit sur Lui – visant à glorifier et à magnifier la grandeur du Créateur.

Le chanteur sénégalais a également indiqué que la confrérie mouride a eu l'honneur de participer au spectacle d'ouverture du festival, en fusionnant avec une troupe artistique marocaine, une expérience importante et unique qui leur a permis de s'ouvrir à d'autres cultures.

Le 25^{ème} festival international des musiques sacrées du monde, organisé sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, réunit plus de 200 artistes venus de 15 pays. Elle incarne la continuité de l'esprit de la ville de Fès, en tant que cité historique ayant toujours été un carrefour ouvert du savoir et de la spiritualité.

Entre les deux rives de la Méditerranée

Une traversée cinématographique portée par le regard de la réalisatrice María Casado

Terre de lumière et d'inspiration, le Maroc a été choisi par la réalisatrice espagnole María Casado pour le tournage de son prochain film "Tarek", qui se veut un hommage aux ponts culturels qui relient les deux rives de la Méditerranée.

Le projet de long métrage explore les récits de migration et de lien entre l'Espagne et le Maroc, en mobilisant des talents des deux pays. Une œuvre née d'un désir d'unir les imaginaires, de raconter le commun à travers le 7^{ème} art.

Intervenant en marge de la présentation, récemment à Casablanca, de son nouveau film, dont le tournage est prévu entre l'Espagne et le Maroc, María Casado a affirmé que "le Maroc n'est pas un simple décor : c'est un véritable personnage, à la fois visuel, spi-

rituel et humain".

"Ce n'est pas un hasard si tant de réalisateurs du monde entier choisissent de tourner ici", a-t-elle ajouté, exprimant son souhait de mettre en lumière, à travers ce film, ce Maroc vivant, pluraliste et contemporain.

"Tarek", qui sera tourné à Marrakech, Fès et Laâyoune, retrace les itinéraires humains et émotionnels de celles et ceux qui naviguent entre les deux rives de la Méditerranée, en partageant des valeurs, des expériences et des émotions.

Un projet cinématographique à forte charge culturelle, selon la réalisatrice, qui met en avant l'histoire partagée entre le Maroc et l'Espagne et l'influence culturelle mutuelle qui s'est consolidée

à travers les siècles.

"Il ne s'agit pas simplement de faire un film espagnol tourné au Maroc, mais bien d'une œuvre commune, pensée, écrite et réalisée ensemble", a-t-elle précisé, ajoutant que les premiers jalons de cette collaboration artistique sont déjà posés.

María Casado espère ainsi que ce film constituera le point de départ d'une véritable coproduction maroco-espagnole, mettant en avant notamment les voix de femmes traversant la Méditerranée.

La rencontre avec la réalisatrice espagnole a également été marquée par la projection du court métrage "Rachi", un film muet porté par l'expression du flamenco, où s'entrelacent la mémoire de

la guerre et la maternité.

La réalisatrice a aussi présenté son long métrage "Zanbaq", œuvre inspirée par la symétrie visuelle de Wes Anderson, la poésie de Gaston Bachelard et la mélancolie élégante du cinéma de Paolo Sorrentino. Le film explore les tensions entre beauté esthétique et dénonciation sociale.

Organisée par la Ligue marocaine des jeunes éditeurs de journaux, cette rencontre a été l'occasion de rappeler le rôle crucial de la culture et de l'art dans le rapprochement des peuples, ainsi que dans le renforcement des liens humains et historiques entre le Maroc et l'Espagne, deux nations unies par la géographie, l'histoire et la mémoire partagée.

La 1^{ère} édition du Festival des trois rives à Tanger

La 1^{ère} édition du Festival des trois rives "Tanger chante le monde", se tiendra du 29 mai au 1er juin à Tanger, ont annoncé les organisateurs lors d'une conférence de presse tenue mardi à Casablanca.

Initié par la Fondation des cultures du monde, ce rendez-vous culturel propose une programmation riche et variée, alliant concerts, rencontres littéraires, moments poétiques et spectacles en plein air, avec la participation d'artistes marocains et internationaux.

Dans une déclaration à la MAP, le président de la Fondation des cultures du monde, Driss Alaoui M'Daghri, a indiqué que le Festival des trois rives, en rassemblant des artistes, des penseurs et un large public autour de la culture, s'annonce comme un rendez-vous incontournable de la scène artistique tangeroise.

Tout en saluant la qualité exceptionnelle de la programmation de cette première édition, il a estimé que cette "belle aventure" ne manquera pas de se renouveler dans les années à venir.

"La culture est un levier de développement essentiel dans la valorisation d'une ville et de son image à l'échelle nationale et internationale", a-t-il affirmé.

De son côté, la présidente du festival, Nadia Benjelloun, a mis en exergue l'esprit fondateur de cette manifestation culturelle, née du désir de rendre hommage à Tanger, ville-passerelle entre les rives nord et sud, de la Méditerranée et de l'Atlantique.

A travers cette troisième "rive du

voyage", symbolisée par la figure emblématique d'Ibn Battuta, Mme Ben Jelloun a évoqué un espace de rencontre entre les cultures, un lieu d'ouverture et d'inspiration qui, selon elle, trouve toute sa légitimité à Tanger, ville charnière, riche de son histoire et de sa position géographique unique, et naturellement destinée à porter un message universel à travers les arts.

A noter que le programme de cette 1^{ère} édition prévoit une série de concerts prestigieux accueillis chaque soir au Palais des arts et de la culture, avec la participation d'ar-

tistes de renommée nationale et internationale, dont la chanteuse libanaise Jahida Wehbi, le musicologue marocain Omar Metoui et son ensemble Al Shustari, le London Community Gospel Choir, Itaca Band, Tigra Kazazian Quartet, ainsi que la soprano Samira Kadiri avec sa création "d'Une rive à l'autre".

En parallèle des représentations musicales, le Festival des trois rives proposera des matinées littéraires, une après-midi poétique et deux concerts en plein air dans les jardins de la Mendoubia, lieu emblématique de l'histoire tangeroise.



Bouillon de culture

Théâtre

Le rideau est tombé, lundi soir à Rabat, sur la 3^e édition des Journées du théâtre marocain, tenue du 16 au 19 mai au théâtre Al Mansour.

Initiée par le Conseil de l'arrondissement de Hassan en coordination avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et la Direction régionale de la culture de Rabat-Salé-Kénitra, cette manifestation culturelle a été organisée en célébration du 22^{ème} anniversaire de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan.

Cette édition a été couronnée par une présentation théâtrale du groupe Zoom Art, mise en scène et écrite par Aziz Abdouni et interprétée par Soukaina Darabil, Abdelhak Belmehad, Hassan Mikiyat et Mohamed El Haoudi. Elle met en lumière de nombreuses questions sociales dans un scénario mêlant drame et comédie.

La cérémonie de clôture de cette édition a été marquée par un hommage rendu à l'artiste chevronné Hassan Mikiyat, en reconnaissance de ses contributions dans de nombreuses œuvres théâtrales.

Dans une allocution de circonstance, le président du Conseil de l'arrondissement de Hassan, Driss Razi, a indiqué que "les pièces présentées sur la scène du Théâtre Al Mansour confirment que nous possédons un théâtre marocain authentique et que nous côtoyons des hommes et femmes talentueux, dotés de savoir-faire et maîtrisant des outils d'expression et des mots porteurs de sens".

Tout ce patrimoine traduit parfaitement l'identité que nous souhaitons pour notre théâtre, a-t-il fait valoir.

Le soutien au théâtre est un pari essentiel adopté par le Conseil pour rapprocher l'action culturelle du public et de la population de Rabat, a-t-il dit, ajoutant que cet héritage culturel se veut un levier éducatif et cognitif qui développe tous les autres arts qui l'accompagnent, tels que la poésie, la musique, le chant et tous les autres arts.

Journée internationale des musées

Mustapha El Ktiri met en avant l'importance de la préservation de la mémoire historique nationale

Le haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, Mustapha El Ktiri, a souligné, mardi à Rabat, l'importance de la préservation de la mémoire historique nationale avec ses charges culturelles et civilisationnelles.

S'exprimant lors d'une rencontre organisée par le Haut-commissariat aux anciens combattants et anciens membres de l'armée de libération, à l'occasion de la Journée internationale des musées, M. El Ktiri a indiqué que cet événement constitue une occasion idoine pour présenter les efforts déployés par le Haut-commissariat afin de préserver cette mémoire nationale, de l'enseigner aux jeunes et aux générations montantes et de l'ériger en tant qu'outil de préservation de l'identité nationale et facteur contribuant au développement hu-

main. Et d'ajouter que la question de la documentation et de la préservation de la mémoire historique est d'une importance capitale compte tenu de son impact décisif sur la préservation de la mémoire des événements et fournit le bagage nécessaire permettant d'aider à les mémoriser, puis les aborder, les étudier et les analyser, tout en œuvrant à en connaître les chapitres et les détails.

M. El Ktiri a précisé que la construction d'espaces de mémoire historique nationaux et locaux est l'une des initiatives socioculturelles importantes ayant bénéficié de la Haute Sollicitude de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, après l'inauguration en décembre 2007 de l'espace d'Assa en tant que première pierre de ce chantier national.

Il a relevé que les espaces de la mémoire historique de la résistance et de la li-

beration sont, avant tout, "un outil de communication" qui s'attache à présenter et à transmettre la culture, la pensée, l'Histoire et le mode de vie des femmes et des hommes du Mouvement national, de la résistance et de l'armée de libération, de génération en génération, à travers une variété de supports et d'outils qui combinent principalement l'écrit, le visuel et l'audiovisuel.

Pour sa part, Hassan Zouhal, chef du service de classement des monuments historiques et des sites au ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, a souligné que la participation à cette rencontre scientifique s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts du Département de la culture visant à renforcer la protection juridique des sites archéologiques et des édifices historiques.

Dans son intervention, il est revenu notamment sur les mécanismes de protection du patrimoine culturel dans le cadre des lois nationales et internationales, le rôle des institutions de tutelle et l'importance de la protection juridique des sites et édifices historiques.

Placée sous le thème "Le rôle des institutions et organismes dans la préservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel", cette rencontre, qui a constitué un moment unique de sensibilisation à l'importance des musées en tant qu'espaces de dialogue culturel, de valorisation de la diversité et de promotion de la compréhension et de la coopération entre les peuples, a été marquée par la participation de nombreuses personnalités actives dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel.

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3			■						■	
4				■						
5				■				■		
6		■				■				■
7										
8			■							■
9					■					
10		■					■			

HORIZONTALLEMENT

- 1- Ayant plusieurs sens
- 2- Os en galette - Indien
- 3- Vieille langue - Couche de la peau
- 4- Armé - Champignon
- 5- Cri d'arène - Métal - Note
- 6- Sans mélange - Personnel
- 7- Zone
- 8- Mot de maître - On en a cinq
- 9- Et que ça saute ! - Panorama
- 10- Etat d'Europe - Baril

VERTICALEMENT

- 1- Fraction
- 2- Logement - Bouclier
- 3- Vieux do - Round
- 4- Difficile - Ville de Chaldée - Titane
- 5- Terre en mer - Boucler
- 6- Ton de voix - Règle
- 7- Secte chrétienne américaine
- 8- Interrogatif - Désœuvré
- 9- Clé de sons - Cheikh - Gardé secret
- 10- L'Estonie en estonien - Lance

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	I	E	U	T	E	N	A	N	T
2	O	N	D	E	■	N	■	L	E	I
3	U	N	E	■	S	T	O	U	P	A
4	R	E	N	S	E	I	G	N	E	R
5	D	■	T	A	T	E	R	■	S	E
6	E	R	E	S	■	R	E	A	■	S
7	M	A	S	S	E	■	S	I	■	C
8	E	S	■	E	M	I	S	■	I	L
9	N	E	T	■	I	D	E	A	L	E
10	T	E	R	T	R	E	■	U	S	E

Grilles de sudoku

Facile

	9			4	2			7
		4	7			6	3	8
7			6	1			9	
9	7						5	
	4						2	
	6					1		3
	3	2		6				5
8	5	2			4	9		
1			9	5			4	

Moyen

7		5	8					
	3	4						
				3	6	9		
	7	2		6	5	3		
6	1		2		8		9	5
		9	4	1			2	7
		6	3	8				
							7	2
						9	6	8

Difficile

		1	9			8	5
			3		6	2	
		2	4				
				1		6	
5		4	7	2	9		1
	1		5				
				5	3		
	6	9		1			
1	5				9	8	

Expert

		5		7			
			9	5			1
8	2						9
						3	4
	1						6
7	8	3					
	6						3
	5			4	2		
			8			1	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	7	9	4	6	3	8	5	2
3	8	6	9	2	5	7	1	4
4	2	5	8	7	1	3	6	9
2	9	8	7	5	4	6	3	1
6	1	7	2	3	8	4	9	5
5	4	3	1	9	6	2	7	8
8	5	2	6	1	7	9	4	3
9	6	1	3	4	2	5	8	7
7	3	4	5	8	9	1	2	6

Moyen

7	4	8	6	9	5	1	3	2
6	3	2	7	1	4	5	8	9
1	9	5	2	8	3	6	7	4
2	5	4	3	6	8	7	9	1
8	6	1	9	7	2	4	5	3
9	7	3	4	5	1	2	6	8
4	2	9	5	3	7	8	1	6
3	8	7	1	2	6	9	4	5
5	1	6	8	4	9	3	2	7

Difficile

8	6	4	1	7	5	3	2	9
2	5	1	3	9	4	6	7	8
9	3	7	2	8	6	4	5	1
6	4	8	7	5	9	2	1	3
5	1	3	4	2	8	9	6	7
7	9	2	6	3	1	5	8	4
3	2	9	8	6	7	1	4	5
1	8	6	5	4	3	7	9	2
4	7	5	9	1	2	8	3	6

Expert

1	9	4	3	7	6	5	8	2
2	7	6	5	8	9	4	1	3
5	8	3	2	4	1	7	9	6
4	3	9	6	2	5	8	7	1
6	2	8	9	1	7	3	5	4
7	5	1	4	3	8	6	2	9
8	4	7	1	9	3	2	6	5
9	6	2	8	5	4	1	3	7
3	1	5	7	6	2	9	4	8

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale
de Safi
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTU-
RALE
OUVERTE N° 06/
S/CA /2025

Le 18/06/2025 à 10 :30, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture de plis des concurrents relatifs à La Consultation Architecturale ouverte pour : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux de Construction du LYCEE QUALIFIANT MOHAMMED 6 à la Commune Territoriale El Beddouza, Province Safi Région M/S.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 8 625 000,00 (Huit Million Six Cent Vingt Cinq Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et

105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
⊗ Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le Bureau des marchés, à l'adresse précitée.

⊗ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

⊗ Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation architecturale.

N° 3311/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION

Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale
de Safi
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTU-
RALE OUVERTE
N° 05/S/CA /2025

Le 17/06/2025 à 12 :30 , il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à La Consultation Architecturale ouverte pour : Les Etudes Architecturales et Suivi des

Travaux de Construction de 09 (Neuf) salles de classes d'unités Préscolaire dans des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Safi AREF M/5 aux Communes Territoriales Suivantes : (2) SAFI- (3) SET GZOUA- (1) ATOUABET - (1) SIDI TIJJI - (1) EL BEDDOUZA - (1) LAAMAMRA , province de Safi région M/S.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1 687 500,00 Un Million Six Cent Quatre Vingt Sept Mille Cinq Cent Dirhams HT

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°7 du règle-

ment de la consultation architecturale.

N° 3312/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale
de Safi
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTU-
RALE OUVERTE
N° 04/S/CA /2025

Le 17/06/2025 à 11:30, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à La Consultation Architecturale ouverte pour : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux d'extension de 5 (Cinq) salles de classe au Lycée Qualifiant ALMOUTANABI à la commune territoriale Bouquedra, Province Safi Région M/S

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 900 000,00 (Neuf Cent Mille Dirhams).
Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être

conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 3313/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION
FÈS-MEKNÈS
PRÉFECTURE
DE MEKNÈS
CONSEIL DE LA PRÉFEC-
TURES DE MEKNÈS
D.G.S / SAFLM

Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°: 12/2025/BP
Le mardi 17 juin 2025 à 10 h 00 mn, il sera procédé au Siège du conseil de la préfecture de Meknès sis à Rue Pasteur immeuble Iraki N° 13 V.N hamria Meknès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°12/2025/BP du mardi 17 juin 2025 à 10 h 00 mn pour: Etude de faisabilité de la gestion déléguée du service public des déchets ména-

gers et assimilés ; collecte et nettoyage Dans l'objectif de créer le groupement des Communes: Boufekrane – Moulay Idriss – Sidi Slimane Moul Kifane – Mejjat – Oued Jdida – Dkhissa – M'haya – Ain Jemaa – Ait Ouallah – Ain Orma – Dar Oum Soltane – Ain Kerma Oued Roumane – Oualli – Nzalat Beni Ammar-Mghassiyine-Sidi Abdellah Al Khayat- Cherkaoua
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Deux cent cinquante mille dirhams TTC (250.000,00 dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille dirhams (5.000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 3314/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
FACHALIK TALMEST
COMMUNE TALMEST

Avis de vente aux enchères publiques Par
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2025/C. T

Le 18/06/2025 à 10h00, il sera procédé au siège de la Commune de Talmest (Province d'Essaouira) à l'ouverture des plis relatifs à la vente aux enchères publiques par appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Exploitation des locaux du Souk hebdomadaire de Talmest pour une période d'une année.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de régie de recette, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 35.430,00 DH (Trente-cinq mille Quatre cent trente dirhams).
- Le montant d'ouverture de l'enchère publique est fixé à la somme de : 11.810,00 dhs / Mois (Onze mille Huit cent dix dirhams par mois).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 11, 12,13 et 14 de l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de l'économie et des finances n° 3712.21 du 17 SAFAR 1444 (14 Septembre 2022) fixant les modalités du déroulement de l'enchère publique relative à l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public des collectivités territoriales avec emprise ,La location et l'exploitation de leur patrimoine privé.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis dans le bureau au bureau du président du conseil communal.
- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique conformément à l'article 32 de l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de l'économie et des finances n° 3712.21 du 17 SAFAR 1444 (14 Septembre 2022).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 3316/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Sidi Kacem
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

Le 04 Juin 2025, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation des coûts des prestations En minimum	Estimation des coûts des prestations En maximum	Montant de la Caution Provisoire en dhs
54/DPSK/2025	Service de restauration au profit des bénéficiaires et des participants aux diverses activités organisées par la direction provinciale de Sidi Kacem, de l'AREF de la région de Rabat Salé Kénitra. En lot unique.	115 500,00 Dhs TTC (Cent quinze mille cinq cent Dhs TTC)	187 000,00 Dhs TTC (Cent quatre-vingt-sept mille Dhs TTC)	3 600,00 Dhs (Trois mille six cent dirhams).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22- 431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :05, du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Sidi Kacem.

N° 3315/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Secrétariat General
D.R.F.H
Avis d'appel
d'offres ouvert sur
Offres des prix n° :
63/2025/INDH/PAZ
Le 16 Juin 2025 à 13 heures,
Il sera procédé dans le bureau
de monsieur le Secrétaire
Général de la Province
d'Azilal, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres des prix
concernant :
- Achat de matériel et mobilier
pour l'équipement du centre
des personnes en situation
d'handicap à la commune de
Beni Ayat, province d'azilal.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
à l'adresse électronique
suivante :
www.marchespublics.gov.ma
L'estimation du coût des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de :
Trois Cent Soixante Mille
Neuf Cent Treize Dirhams,
20 Cts. (360 913,20 Dhs
TTC).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Sept Mille Dirhams
7.000,00 Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents doit

être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n°2-22-431
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer
leurs dossiers par voie
électronique à l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublics.gov.ma.
Les prospectus et notices
exigés par le dossier d'appel
d'offres doivent être déposés
dans le bureau de Monsieur
le chef de la DRFH de la
Province d'Azilal au plus tard
le jour ouvrable précédant la
date d'ouverture des plis ou
remis séance tenante au
président de la commission
d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 14 du règlement
de consultation.
Cet appel d'offres est réservé
à la très petite, à la petite
et moyenne entreprise, à
la coopérative, à l'union de
coopératives et à l'auto-entrepreneur.
N° 3317/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Secrétariat General
D.R.F.H
Avis d'appel d'offres ouvert
sur Offres des prix n° :
61/2025/INDH/PAZ
Le 16 Juin 2025 à 12 heures
Il sera procédé dans le bureau
de monsieur le Secré-

taire Général de la Province
d'Azilal, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres des prix
concernant : - Acquisition
de quatre Véhicules Mini
bus de 30 places au
profit des personnes en situation
d'handicap, Province
d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
à l'adresse électronique
suivante :
www.marchespublics.gov.ma
L'estimation du coût des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de :
Un Million Sept Cent
Quatre-Vingt-Deux Mille
Dirhams, 00 Cts. (1 782 000,00
Dhs TTC)
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Trente Cinq Mille Dirhams
35.000,00 Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n°2-22-431
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer
leurs dossiers par voie
électronique à l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublics.gov.ma
Les prospectus et notices
exigés par le dossier d'appel
d'offres doivent être déposés
dans le bureau de

Monsieur le chef de la
DRFH de la Province
d'Azilal au plus tard le jour
ouvrable précédant la date
d'ouverture des plis ou
remis séance tenante au
président de la commission
d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 14 du règlement
de consultation.
N° 3318/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :60/2025/INDH/PAZ
Le 16 Juin 2025 à 11h il sera
procédé, dans le bureau de

Monsieur le Secrétaire
Général de la Province d'Azilal
à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix pour :
Aménagement piste menant
au douar Tighmert et
construction pont sur Oued
Ghzeif à la C.T Tifni, Province
d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
Quatre millions sept cent
dix mille neuf cent vingt-
quatre dirhams, 00 Cts
(4.710.924,00 DH).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de

: Quatre vingt quatorze
mille dirhams, 00 Cts
(94.000,00 DH).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 15 Chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.
N° 3319/PA

التصنيفات
الدرجة الأولى
الدرجة الثانية
الدرجة الثالثة
الدرجة الرابعة
الدرجة الخامسة
الدرجة السادسة
الدرجة السابعة
الدرجة الثامنة
الدرجة التاسعة
الدرجة العاشرة
الدرجة العاشرة
الدرجة الحادية عشر
الدرجة الثانية عشر
الدرجة الثالثة عشر
الدرجة الرابعة عشر
الدرجة الخامسة عشر
الدرجة السادسة عشر
الدرجة السابعة عشر
الدرجة الثامنة عشر
الدرجة التاسعة عشر
الدرجة العشرون

إعلان عن تنظيم مباراة للتوظيف في عدة تخصصات
تتظم جماعة المحيصات يوم 2025/07/20 بتاريخه الراسم بالمحيسات ومؤسسات أخرى إن القضي عدد الترشيح لكذا ابتداء من الساعة
الثامنة صباحا، مباراة للتوظيف في الدرجات المتفاوتة في الجدول أسفله لترشيح هذا القرار
ويحدد عدد المناصب المتكافئة على حسب كل درجة وفق الجدول أسفله وبمخصص 25% منها لفائدة الأشخاص المتروكين على صفة معلوم أو
مكتول الألب أو مسكري قديم أو محارب قديم و 75 % منها لفائدة الأشخاص المتقنين " المتقنين لفائدة شخص معاق" طبقا لأحكام المادة 8 من المرسوم
رقم 287.216 الصادر في 18 شعبان 1416 الموافق ل 19 شتنبر 1997.

الدرجات	التخصصات المطلوبة	عدد المناصب	التعليق
طبوب من الدرجة الأولى	الطب العام	01	شهادة بكالوريا في الطب العام أو إحدى الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.
مهندسين معماريين	الهندسة المعمارية	01	دبلوم مهندس معماري المسلم من طرف المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية تخصص الهندسة المعمارية أو دبلوم الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.
ممرضين بدرجة 1	ممرضين معتمدين	03	- دبلوم الإجازة للمعلم من قبل أحد التفاعلات العليا لتكوين التمريضية وتكفيات الصحة التابعة لوزارة الصحة. - دبلوم البكالوريا لتكوين الأول للدراسات شبه الطبية المسلم من قبل أحد معاهد تعليم الأمل في البلدان الصغرى التابعة لوزارة الصحة أو إحدى الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.
تقني من الدرجة الثالثة	الهندسة المدنية	02	دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف مؤسسات التكوين التي لفائدة تسليم هذه الشهادات أو إحدى الشهادات أو الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 أو إحدى الشهادات المعادلة.
تقني من الدرجة الثالثة	الأشغال الكهربية	02	دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف مؤسسات التكوين التي لفائدة تسليم هذه الشهادات أو إحدى الشهادات أو الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 أو إحدى الشهادات المعادلة.
تقني من الدرجة الثالثة	تسيير المعلوماتية	05	دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف مؤسسات التكوين التي لفائدة تسليم هذه الشهادات أو إحدى الشهادات أو الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 أو إحدى الشهادات المعادلة.
تقني من الدرجة الثالثة	ميكانيك المعلوماتية	05	دبلوم تقني متخصص مسلم من طرف مؤسسات التكوين التي لفائدة تسليم هذه الشهادات أو إحدى الشهادات أو الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 أو إحدى الشهادات المعادلة.
تقني من الدرجة الرابعة	الكهرباء العمومية	04	دبلوم تقني مسلم من طرف مؤسسات التكوين التي لفائدة تسليم هذه الشهادات أو إحدى الشهادات أو الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 أو إحدى الشهادات المعادلة.
تقني من الدرجة الرابعة	ميكانيك السيارات وصيانة الآليات والعمريات	02	دبلوم تقني مسلم من طرف مؤسسات التكوين التي لفائدة تسليم هذه الشهادات أو إحدى الشهادات أو الشهادات المعادلة لها طبقا للتخصصات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012 أو إحدى الشهادات المعادلة.

يفتح باب الترشيح في وجه أصحاب الدبلومات والشهادات المطلوبة للترشيح في مختلف الدرجات ويكون ذلك في الوثائق التالية:
1- طلب الترشيح لاجتياز مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمرشح وعنوانه وتوقيعه ورقم هاتفه وبريده الإلكتروني.
2- استنسخان مشهود بمطابقتها لأصل الشهادة في التخصص المطلوب أو إحدى الشهادات المعادلة طبقا للتخصصات القانونية الجاري بها العمل مصحوبة بملصقين من قرار العدالة عند الإقضاء (نظر الجنود).
3- السجل العدلي أو بطاقة السوابق.
4- استنسخان مصدق عليها بمطابقة التعريف الوطنية.
5- ثلاثة أشرطة برصدية تعمل الطابع البريدي وعنوان الترشيح.
6- صورة ذاتية.
7- نسخة من رخصة السفارة صنف C و D والتاسعة للتقنين من الدرجة الرابعة فيما يخص ميكانيك السيارات وصيانة الآليات والعمريات.
(التفاصيل المذكورة أعلاه لا يعتبر أن يتجاهل تاريخ تسليمها 3 أشهر).

نوع الإختبار	الموضوع	مدة	الاعتناء
الإختبار الكتابي	موضوع يتعلق بالتخصص المطلوب وبمخصص موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	45 دقيقة	4
الإختبار شفوي أو تطبيقي	يتمحور حول مواضيع واقعية مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح على ممارسة المهنة بالدرجة المتشابهة للمباراة بشأيا دقيقة	ما بين 15 و 45 دقيقة	3

توزع ملفات الترشيح بتضملة الموارد البشرية بجماعة المحيصات ويحدد أخر أجل لإيداع الترشيح يوم 2025/06/20 قبل الساعة الرابعة والنصف بعد التوال ويتم استبعاد أي ملف لا يتضمن كافة الوثائق أو وضع خارج الأجال ويستتم نشر لائحة المترشحين والترشيحات المفصلة لاجتياز المباراة. وكذا لائحة النتائج النهائية للمباراة بما فيها لائحة الإمتحان على الدوابة الإلكترونية للتسجيل العمومي www.emploi-public.ma وكذا الدوابة الإلكترونية للمغربية العامة للجماعات الترابية www.collectivites-territoires.ma ولنشر هذا الإعلان على الدوابة الإلكترونية للتسجيل العمومي www.emploi-public.ma وكذا الدوابة الإلكترونية للمغربية العامة للجماعات الترابية www.collectivites-territoires.ma

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025

بناء على الظهير الشريف رقم : 1.58.008 بتاريخ 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمقتضى النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية كما وقع تغييره وتتميمه.
بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 صادر في 20 رمضان 1436 (07 يوليوز 2015) بتلخيص القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات.
بناء على المرسوم رقم 2.77.738 بتاريخ 13 شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بمقتضى النظام الأساسي الخاص بموظفي الجماعات كما وقع تغييره وتتميمه.
بناء على المرسوم الملكي رقم 401-67 مؤرخ في 22 يوليوز 1967 بتنظيم عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج اسلاك و درجات و مناصب الإدارات العمومية حسبما وقع تغييره وتتميمه.
بناء على المرسوم رقم 2-04-403 الصادر في 29 شوال 1426 (2-جنابر 2005) المتعلق بتحديد شروط ترفقي موظفي الدولة في الدرجة و الإطر.
بناء على المرسوم رقم 17-451-2 الصادر في 23 نونبر 2017 بتنظيم المحاسبة العمومية للجماعات و مؤسسات التعاون بين الجماعات.
بناء على القرارات الصادرة بتحديد إجراءات تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لولوج مختلف الدرجات.

يعلن
رئيس جماعة أولاد يعيش أنه تقرر تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 بسوم السبت 21 يوليوز 2025 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا بقر الجماعة، لفائدة الموظفين التابعين لجماعة أولاد يعيش لولوج مختلف الدرجات المترتبة في سلاله الأجر 8-10-9-11 ويحدد عدد المناصب المتكافئة بشأها في حدود 14 من عدد الموظفين المستوفين للشروط التطلعية للترشيح بشأها في هذه الامتحانات الموظفين المتشبهين إلى ميزانية جماعة أولاد يعيش، المترتبين في سلاله الأجر 8-6-9-10-9-9-10 والمتوفرين على لقمية (06) ست سنوات من الخدمة القطعية في الدرجة الحالية عند إجراء أول اختبار. ويتعين على الراغبين في المشاركة في هذه الامتحانات، أن يتقدموا بطلبات ترشيحهم في أول أفضاء 17 يوليوز 2025 لدى مكتب الضبط بالجماعة.

19 ماي 2025
أولاد يعيش في:.....
الرئيس
فاضل براس
رئيس جماعة أولاد يعيش
N° 3321/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et
de la Protection Sociale
Direction Régionale
de Casablanca-Settat
Délégation Provinciale
de Settat

Centre Hospitalier Provin-
cial de Settat SEGMA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES NATIONAL A
MAJORATION N°
05/2025/CHPS

Le 13/06/2025 à 10h, il sera
procédé, dans la salle de
réunion du centre hospitalier
provincial de Settat à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
national à majoration ayant pour
objet : GARDIENNAGE, SUR-
VEILLANCE ET SECURITE
DES HOPITAUX DU CENTRE
HOSPITALIER PROVINCIAL DE
SETTAT.

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail marocain des
marchés publics
(www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire
électronique est fixé à la
somme de : 16700.00dh
(Seize mille sept cent dix
sept cent cinquante-six dirhams
TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être

Conformes aux dispositions
des articles 30-31-32et 34 du
décret N° 2-22-431 du 15
chaabane 1444 (8 mars 2023)
relatif aux marchés publics
et conformément à l'arrêté
du ministre délégué auprès

de la ministre de l'économie
et des finances, chargé du
budget n°1692-23 du 4 hija
1444 (23 juin 2023) relatif à
la dématérialisation des
procédures, des documents
et des pièces relatives aux
marchés publics :

Le dépôt et le retrait des plis
et des offres des concurrents
s'effectuent pour le présent
appel d'offres, Obligatoire-
ment par voie électronique,
via le portail des marchés
publics (www.marchespub-
lics.gov.ma).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05 du règlement
de consultation,

N° 3322/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°46/INDH/5/2025

Le 16/06/2025 à 10Heures,
il sera procédé, dans les bu-
reaux de la Division du
Budget, des Marchés et des
ressources humaines de la
Province de Settat sis au
quartier administratif, Avenue
Hassan II, Settat à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert national
sur offres de prix relatif au
contrôle des études
techniques et suivi des tra-
vaux de construction de 14
unités préscolaires aux
communes relevant du cer-
cle Ben Ahmed Janoubia -
Province de Settat (tranche
1). Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse: www.marchespub-
lics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de six
cent dirhams (600,00
dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de quarante-deux
mille dirhams toutes taxes
comprises TTC (42 000,00 dh
T.T.C)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles
30,32 et 34 du Décret n°2-22-
431 relatif aux marchés
publics. Les concurrents
doivent déposer leurs
dossiers par voie électronique
dans le portail des marchés
publics accessible à
l'adresse www.marchespub-
lics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
N° 3323/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH

SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE HRARA
CAIDAT MOUL BERGUI

COMMUNE
MOUL BERGUI
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

N° 02/2025
SEANCE PUBLIQUE

Le 17/06/2025 à 11h00 il
sera procédé, dans le bu-
reau du Président de la
Commune de Moul Bergui,
à l'ouverture des plis relatifs
à La construction d'un mur
de clôture pour le cimetière
sis au douar laabaita à la
Commune territoriale Moul
Bergui province Safi région
Marrakech Safi
Le dossier de d'appel d'of-
fre doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www.mar-
chespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire
est fixé à : 4200,00 DH
(quatre mille deux cent di-
rhams) ;

L'estimation des prestations
établie par le maître d'ou-
vrage est fixée à la somme
de : 279936,00 DH (deux
cent soixante dix neuf mille
neuf cent trente six dirhams
et 00 cts TTC).

- Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret relatif aux mar-
chés publics.

- Les concurrents doivent
envoyer les dossiers par
courrier électronique via le
portail des marchés publics
« www.marchespublics-
gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.

N° 3324/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale
Région Sous Massa
Délégation d'Agadir
Ida Outanane

Centre Hospitalier
Régional d'Agadir
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N°15/2025

Réservé aux TPPME,
jeunes entreprises innovantes,
aux unions de coopératives
et aux auto-entrepreneurs
nationaux

Le 03/06/2025 à 10h30, il
sera procédé, dans la salle
de réunion du Centre Hospi-
taliier Régional d'Agadir, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix ayant pour :
Travaux de réparation,
d'entretien et d'aménage-

ment des bâtiments du Centre
Hospitalier Régional
d'Agadir.

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

• 697 736.40 dh (Six cent
quatre-vingt-dix-sept mille
sept cent trente-six dirhams
et Quarante Centimes TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
• 10 000.00 dh (Dix mille
dirhams)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30,
34 et 135 du décret n° 2-22-
431 relatif aux marchés
publics. Les concurrents
doivent envoyer leurs offres
par voie électronique,
conformément à l'arrêté du
ministre délégué auprès de
la ministre de l'économie et
des finances n° 1692-23 du 4
Hija 1444 (23 Juin 2023)
relatif à la dématérialisation
des procédures, des docu-
ments et des pièces, relatifs
aux marchés publics. Dans
le portail des marchés
publics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 11 du Règlement
du Consultation

N° 3325/PA

Royaume du Maroc
Archives du Maroc
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE
PRIX N° 02/2025

(SEANCE PUBLIQUE)
Le lundi 16 juin 2025 à 10h,
il sera procédé, au siège des
Archives du Maroc sise à
05, Avenue Ibn Batouta, BP
: 764, Agdal, Rabat, à l'ou-

verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert inter-
national sur offres de prix
n° 02/2025 concernant le
traitement physique, tri et
conditionnement des Ar-
chives définitives des Ar-
chives du Maroc (Lot
unique).

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

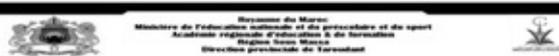
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Deux millions
quatre-vingt-cinq mille sept
cent quatre-vingt dirhams
TTC (2.085.780,00dhs)

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Quarante mille dirhams
(40.000,00 dh).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 135 du décret n°2-22-
431 du 8 mars 2023 relatif
aux marchés publics.

Conformément aux dispo-
sitions de l'arrêté du ministre
délégué auprès de la ministre
de l'économie et des fi-
nances, chargé du budget n°
1692-23 du 4 hija 1444 (23
juin 2023) relatif à la déma-
térialisation des procédures,
des documents et des pièces
relatifs aux marchés publics,
les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma. Les pièces justificatives
à fournir sont celles prévues
par les articles 07 et 08 du
règlement de consultation.

N° 3326/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT JANOUBIA
CAIDAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX NATIONAL

Au rabais ou A Majoration N° : 10/2025/INV en Six Lots

« Séance publique »
Le 13 Juin 2025 à 10:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale
de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national Au rabais ou à majoration n° : **10/2025/INV en Six
Lots** pour :

Lot N°	OBJET	Montant de l'estimation	Cautionnement provisoire
LOT 1	Travaux de réhabilitation de 10(Dix) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de L'AREF SM à Taroudant (Lot 01)	1 286 520,00 DH (TTC) Un Million Deux Cent Quatre-Vingt-Six Mille Cinq Cent Vingt Dirhams	19 000,00 DH Dix Neuf Mille Dirhams
LOT 2	Travaux de réhabilitation de 09(Neuf) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de L'AREF SM à Taroudant (Lot 02)	1 434 906,00 DH (TTC) Un Million Quatre Cent Trente-Quatre Mille Neuf Cent Six Dirhams	21 000,00 DH Vingt et Un Mille Dirhams
LOT 3	Travaux de réhabilitation de 10 (Dix) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de L'AREF SM à Taroudant (Lot 03)	1 790 040,00 DH (TTC) Un Million Sept Cent Quatre-Vingt-Dix Mille Quarante Dirhams	26 000,00 DH Vingt Six Mille Dirhams
LOT 4	Travaux de réhabilitation de 12(Douze) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de L'AREF SM à Taroudant (Lot 04)	1 679 316,00 DH (TTC) Un Million Six Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Trois Cent Seize Dirhams	24 000,00 DH Vingt Quatre Mille Dirhams
LOT 5	Travaux de réhabilitation de 12(Douze) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de L'AREF SM à Taroudant (Lot 05)	1 433 244,00 DH (TTC) Un Million Quatre Cent Trente-Trois Mille Deux Cent Quarante-Quatre Dirhams	21 000,00 DH Vingt et Un Mille Dirhams
LOT 6	Travaux de réhabilitation de 12(Douze) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de L'AREF SM à Taroudant (Lot 06)	1 949 502,00 DH (TTC) Un Million Neuf Cent Quarante-Neuf Mille Cinq Cent Deux Dirhams	29 000,00 DH Vingt Neuf Mille Dirhams

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma
- Ce présent appel d'offres est réservé aux très petites, Petites et Moyennes Entreprises nationales (PME), coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 3327/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

MARCHE N° 06/2025

Le 17/06/2025 à 11 h, il sera procédé au siège de la commune de Guisser à l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert concernant : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHÉ COMMUNAL -
BLOC D - SIS AU LOTISSEMENT AL IKHLASS À LA COMMUNE DE GUISSER - PROVINCE
DE SETTAT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à
l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation du coût des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre millions
quatre cent quarante-cinq mille sept cent trente-six dirhams (4 445 736,00) dirhams TTC**

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quatre-vingt-huit mille dirhams (88 000,00
dhs)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Il est prévu une visite des lieux le 10/06/2025 à 11 h. Point de départ : le siège de la commune de Guisser.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de
qualification et de classification faisant ressortir :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A 2	4

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°05 du règlement de la consultation.

N° 3328/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire et
des Sports

Académie Régionale d'Édu-
cation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale
de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N° : 19/2025/CH/INV
« Séance publique »

Le 18 juin 2025 à 09 :30
Heures, il sera procédé dans
les bureaux de la Direction
Provinciale de Chichaoua re-
levant de l'AREF-MS (Av.
Mohamed VI, Hay Moham-
madi - CU Chichaoua), à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix, pour : Les travaux de
remplacement de cinq (05)
salles en préfabriqué par des
salles en dur (structure en
béton armé) aux établisse-
ments d'enseignement pri-
maires, implantés à la
commune Nfiya.

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à : 17
000,00 Dhs (Dix-Sept Mille
Dirhams).
Le montant TTC de l'estima-
tion du maître d'ouvrage est
fixé à : 1 005 487,20 dirhams
(Un Million Cinq Mille Qua-
tre Cent Quatre-Vingt-Sept
Dirhams Vingt Centimes).
Le dossier de l'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat « www.marches-publics.gov.ma ».

La présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents se feront exclusi-
vement par voie électronique
conformément à l'arrêté de la
Ministre de l'Économie et des
finances N°1692-23 du
23/06/2023, relatif à la déma-
tériation des procédures,
des documents et des pièces

relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement de
consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres
est strictement Réservé aux
très petites, petites et
moyennes entreprises, aux
coopératives, aux unions de
coopératives et aux auto-entre-
preneurs. **N° 3329/PA**

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire et
des Sports

Académie Régionale d'Édu-
cation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale
de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL
SUR OFFRES
DE PRIX
N° : 15/2025/CH/FCT
« Séance publique »

Le 18 juin 2025 à 10 :30
Heures, il sera procédé dans
les bureaux de la Direction
Provinciale de Chichaoua re-
levant de l'AREF-MS (Av.
Mohamed VI, Hay Moham-
madi - CU Chichaoua), à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres international
sur offres de prix, pour :
l'Achat de matières et four-
nitures d'enseignement et
pièces de rechange pour les
établissements scolaires re-
levant de la Direction Pro-
vinciale de CHICHAOUA,
AREF-MS.

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à : 26
000,00 dhs (vingt-six mille di-
rhams).
Le montant TTC de l'estima-
tion du maître d'ouvrage est
fixé à : 1 598 130,88 (Un Mil-
lion Cinq Cent Quatre-Vingt-
Dix-Huit Mille Cent Trente
Dirhams Quatre-Vingt-Huit

Centimes).
Le dossier de l'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat « www.marches-publics.gov.ma ».

La présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents se feront exclusi-
vement par voie électronique
conformément à l'arrêté de la
Ministre de l'Économie et des
finances N°1692-23 du
23/06/2023, relatif à la déma-
tériation des procédures,
des documents et des pièces
relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement de
consultation **N° 3330/PA**

OXYREST
Société à responsabilité
limitée Au capital
de 100.000,00 dirhams
Siège social : 46 BOULE-
VARD ZERKTOUNI 3 EME
ETG APT N° 6,
CASABLANCA
RC N° : 583605 /
CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
28/11/2024, les associés de la
Société dite OXYREST SARL,
au Capital de 100.000,00 Di-
rhams, sise à 46 BOULE-
VARD ZERKTOUNI 3 EME
ETG APT N° 6, CASA-
BLANCA ont décidé ce qui
suit :

- Cession des parts sociales
➢ 200 (CENT) parts sociales
appartenant à Mme. SAOUD
KHADIJA au profit de Mr.
SAOUD CHARAFEDDINE;
- Démission de Mme.
SAOUD KHADIJA de la gé-
rance;
- Nomination de Mr.
SAOUD CHARAFEDDINE
gérant unique de la société ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Le dépôt légal a été effectué
au greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca le
17.03.2025 sous le N° 963390.
N° 3331/PA

«COMPANY LEADER TIRE
MAROC» SIGLE :
« C.T.L.M »

Société A Responsabilité Li-
mitée d'associé unique
Au Capital Social de
500.000,00 Dirhams

Siège Social :
N° 206 - 208 RUE 19 SALAM
1 GRANDE EXTENSION
AHL LOUGHLAM SIDI
MOUMEN, CASABLANCA
RC : 233677 /
CASABLANCA

I. Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
25.03.2025, l'associé unique
de la société «COPMANY
LEADER TIRE MAROC»
SIGLE : « C.T.L.M » - SARL
D'ASSOCIE UNIQUE a dé-
cidé ce qui suit :

- Augmentation du capital
social de la société d'une
somme de 500.000,00 dirhams
du compte courant d'associé
crédeur pour le porter de
500.000,00 dirhams à
1.000.000,00 de dirhams ;
 - Mise à jour des statuts ;
 - Pouvoirs à donner.
- II. Le dépôt légal a été effectué
au Tribunal de Commerce de
Casablanca le 19.05.2025 sous
le N° 972317.

N° 3332/PA

"ABK INVEST"
Société à responsabilité
limitée AU Au capital
de 100.000,00 dirhams
Siège social : 46 BOULE-
VARD ZERKTOUNI 3 EME
ETG APT N° 6,
CASABLANCA
RC N° : 524311 /
CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
25/04/2025, les associés de la

Société dite ABK INVEST
SARL AU, au Capital de
100.000,00 Dirhams, sise à 46
BOULEVARD ZERKTOUNI
3 EME ETG APT N° 6, CA-
SABLANCA ont décidé ce
qui suit :

- Cession des parts sociales :
➢ 500 (CINQ CENT) parts so-
ciales appartenant à Mme.
AIT OUFKIR SAIDA au pro-
fit de Mr. KAMAL ABDELA-
LIM ;
 - Nomination de Mr.
KAMAL ABDELALIM, nou-
vel associé et Cogérant avec
signature séparée ;
 - Transformation de la So-
ciété en une Société A Res-
ponsabilité Limitée,
 - La Société sera valablement
engagée par la signature sé-
parée des Cogérants « Ma-
dame AIT OUFKIR SAIDA
ou Monsieur KAMAL ABDE-
LALIM » ;
 - Mise à jour des statuts ;
 - Pouvoirs à donner.
- Le dépôt légal a été effectué
au greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca le
16.05.2025 sous le N° 971917.
N° 3333/PA

MIDDLE TOWER
SOLUTIONS SARL

Siège social : 10 Rue Liberté,
3ème Etage, Appt. N°5,
CASABLANCA
CAPITAL SOCIALE 100.000
DHS RC CASABLANCA
631739 - IF 65996854 - ICE
00351992800022

AVIS DE DISSOLUTION
Aux termes d'un procès-ver-
bal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire réunie en date
30 Avril 2025 les Associés de
la société MIDDLE TOWER
SOLUTIONS SARL, M. EN
NAIMI Ilyass Abdellah et M.
MIRI Zakaria, ont approuvé à
l'unanimité ce qui suit :

- Dissolution de la Société par
anticipation
- Désignation du Liquidateur

Mme GENESIO Marina et as-
signation des pouvoirs
- Désignation du siège de la li-
quidation au siège social
Le dépôt légal a été effectué
auprès du Secrétariat Greffe
du Tribunal de Commerce de
Casablanca, le 20 Mai 2025
sous le numéro 972375.
N° 3334/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP
du 18/04/2025 à Casablanca,
il a été établi les statuts d'une
société à responsabilité limi-
tée associée unique :

Dénomination :
«JA-QMA STOCKAGE »
SARLAU.

Objet : ENTREPOT FRICO-
RIFIQUE EXPLOITANT
D'EMPLOYANT UN OU-
TILLAGE D'EXECUTION
MECANIQUE D'UNE PUIS-
SANCE FONCTIONNE-
MENT NORMAL, AU
MOINS EGALE A 100 CHE-
VAUX VAPEUR.
MARCHAND OU INTER-
MEDIAIRE EFFECTUANT
IMPORTATION ET EXPOR-
TATION.

Siège Social : CASA-
BLANCA, 26 AV MERS SULT-
AN APPT 3 ETG 1.
Capital Social : 100 000,00
DHS (Cent Mille dirhams).

Appart :
L'associé fait apport à la so-
ciété d'une somme en espèce
à savoir : Mr. ABDELKRIM
EL MESSAOUDI
100.000,00 DHS

Durée : 99 ans.
Gérance : Mr ABDELKRIM
EL MESSAOUDI désigné
comme gérant pour une
durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué
et immatriculé au registre au
tribunal de commerce de Ca-
sablanca sous le numéro
675603.

N° 3335/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie et des Finances
Direction des Domaines de l'Etat**

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX
N° 8/DDE/DSI/2025**

relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution de traçabilité
des accès à privilèges au profit de la Direction des Domaines de l'État, en lot
unique.

Il est porté à la connaissance des concurrents et du public, que suite à une
demande d'éclaircissement déposée au niveau du portail des marchés publics, une
modification est introduite au niveau du dossier de l'appel d'offres (règlement de
consultation).

Vu que cette modification n'intervient pas dans les délais réglementaires (au plus
tard sept jours avant la date de la séance d'ouverture des plis), et conformément au
paragraphe 7 de l'article 22 du décret n° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés
publics, la date d'ouverture des plis est reportée au **04 juin 2025 à 10 h 00 mn au lieu
du 27 mai 2025 à 10 h 00 mn.**

La date limite de dépôt des prospectus, guides ou autres documents techniques et
du tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres est également reportée au
**03 juin 2025 à 16 h 30 mn au lieu du 26 mai 2025 à 16 h 30 mn, ou remis séance
tenante au président de la commission d'ouverture des plis.**

Le reste du contenu de l'avis demeure sans changement.

N° 3337/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENICHERA
CAIDAT MY BOUZZA
COMMUNE DE HAD BOUHSSOUSSEN
SERVICE DES MARCHES

Le **24/06/2025 à 11 heures**, il sera procédé dans le bureau de Mr Le Président de la commune
De Had BouhssousSEN à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres des prix concernant :

N° RAPPEL OFFRES	Intitulé du projet	Caution provisoire en Dirhams	Estimation en Dirhams
02/ 2025	CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART(RADIERS) A DOUAR BOUZZIANE COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN	1 823,76	91188,00

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir Du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics et ce conformément aux dispositions de l'article 30,31,32 et 34 du décret n°2-22-431 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 04 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 3336/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA MARRAKECH-SAFI
PREFECTURE DE MARRAKECH
DE MARRAKECH
CERCLE BOUR CAIDAT HARBIL
COMMUNE HARBIL
 Direction des services communaux
 Division des affaires t/j/e/s
 Service des marchés et travaux
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N° 12/2025

Le 05/06/2025 à 12 h00 ; il sera procédé dans les bureaux de monsieur le président de la commune Harbil, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix pour Travaux : Fournitures pour matériel technique et informatique. (ACHAT DE TONER).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille Dirhams (4 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : \$205 680,00 Dirhams (Deux cent cinq mille six cent quatre-vingt Dhs 00 cts).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du décret n° 2.22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Réservé aux très petites-petites et moyennes entreprises nationales, Cooperatives, unions de coopératives et auto-entrepreneurs.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation (Article 5).

N° 3338/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Wilaya Marrakech Safi
 Prefecture de Marrakech
 Commune Harbil
 Direction des services communaux
 Division technique
 Service des marchés et travaux
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N° 09/2025

Le 05/06/2025 à 11H00 ; il sera procédé dans les bureaux de monsieur le président de la commune Harbil, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix pour Fourniture :

Achat de mobilier de bureaux pour divers Services de la Commune Harbil.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 600,00 Dirhams (Sept Mille Six Cent Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 380 000,00 Dirhams TTC (Trois Cent Quatre Vingt Mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du décret n° 2.22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Réservé aux très petites-petites et moyennes entreprises nationales, Cooperatives, unions de coopératives et auto-entrepreneurs.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation. (Article 4)

N° 3339/PA

CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du

06/05/2025 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : «ABELKA CONSTRUCTION» SARL.
OBJET: ENTREPRENEUR DES TRAVAUX DIVERS.
SIÈGE SOCIAL: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°04, CASABLANCA.
DURÉE: 99 ans.
CAPITAL SOCIAL: Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

- MR ABDELLATIF EL KHERRAB500 PARTS SOCIALES
- MR ABDELHAK EL HAKIKI 500 PARTS SOCIALES

TOTAL 1000 PARTS SOCIALES
ANNEE SOCIALE: Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
GERANCE: La société est gérée par MR ABDELLATIF EL KHERRAB et MR ABDELHAK EL HAKIKI pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 16/05/2025 sous le N°972006. RC sous le numéro 677065.

N° 3340/PA

«PNEUMATIQUE ABOUBRAHIM» SARL.
 I- Aux termes d'une décision de la majorité des associés datée le 22/01/2007 de la société «PNEUMATIQUE ABOUBRAHIM» SARL au capital social de 100.000,00, DHS dont le siège social est au 22, AVENUE MEKDAL LAHRIZI, HAY EL HOUDA, CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1- La dissolution anticipée de la société.
 2- Le siège de la liquidation est fixé au 22, AVENUE MEKDAL LAHRIZI, HAY EL HOUDA, CASABLANCA

3- La nomination de MR EL AYACHI SEFIATTI, en tant que liquidateur de la société.
 II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du

tribunal de commerce de Casablanca le 11/07/2007 sous le n° 201822

N° 3342/PA

STE « ROCADE RENT CAR » S.A.R.L AU CLOTURE ET LIQUIDATION

I) – Aux termes de la décision extraordinaire en date du 24/04/2025, enregistrée

à Al-Hoceima le 30/04/2025, les associés de la société STE « ROCADE RENT CAR » S.A.R.L AU, inscrite au registre de commerce d'Al-Hoceima sous le N°1761, décide ce qui suit :
 - Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une réparation pour Solde de tout compte ;
 - Quitus au liquidateur et

décharge de son mandat ;
 - Constatation de la clôture de la liquidation de la société
 II) – Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1er instance d'Al-Hoceima, le 20/05/2025, Sous le N°146
 Pour extrait et mention N° 3343/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet: TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE SUR LES ROUTES SUIVANTES :

- RP 2101 DU PK00+000 AU PK48+000
- RP2103 DU PK00+000 AU PK14+000
- RP 2104 DU PK00+000 AU PK39+000
- RP 2107 DU PK6+000 AU PK26+000
- RP2108 DU PK00+000 AU PK35+000
- RP2114 DU PK00+000 AU PK26+000
- RP 2118 DU PK00+000 AU PK30+000

-PROVINCE DE RHAMNA-

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° RHA/08/2025
OUVERTURE DES PLS LE 17/06/2025

Le 17/06/2025 à 10h30 (Dix-heures et demi), il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport et de La logistique de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres national ouvert sur offres de prix pour les :

TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE SUR LES ROUTES SUIVANTES :

- RP 2101 DU PK00+000 AU PK48+000
- RP2103 DU PK00+000 AU PK14+000
- RP 2104 DU PK00+000 AU PK39+000
- RP 2107 DU PK6+000 AU PK26+000
- RP2108 DU PK00+000 AU PK35+000
- RP2114 DU PK00+000 AU PK26+000
- RP 2118 DU PK00+000 AU PK30+000

-PROVINCE DE RHAMNA-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 551 051,20Dhs (deux millions cinq cent cinquante et un mille cinquante et un Dirhams et vingt centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 38 500,00 Dhs (Trente-huit mille cinq cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de consultation.

N° 3344/PA

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerir	Settat	Berrechid	Casa Oudis	Casa vignonn	Ain Seba	Mohammadia	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sala	Sala Tadjerout	Kennitra	Sidi yakhya	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes al anar	Meknes	Settat ayoun	Ain Casaplat	Fes	
171	00:00																					
303	00:00																					
305	00:00																					
300*	4:50	5:35	6:39	6:59	7:21	7:30	7:38	7:40	8:21	8:27	8:37	8:41	9:02	9:35	9:51	10:30	10:37	10:42	10:56	11:07	11:35	11:55
302	5:00	6:35	7:39	7:59	8:21	8:30	8:38	8:49	9:21	9:27	9:37	9:41	10:02	10:19	10:38	10:54	11:33	11:42	11:53	12:04	12:25	12:45
341																						
606	7:50	8:35	9:39	9:59	10:21	10:30	10:38	10:49	11:21	11:27	11:37	11:41	12:02	12:19	12:38	12:54	13:33	13:42	13:53	14:04	14:25	14:45
343																						
610	9:50	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:02	14:19	14:38	14:54	15:33	15:42	15:53	16:04	16:25	16:45
612	10:00	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:02	14:19	14:38	14:54	15:33	15:42	15:53	16:04	16:25	16:45
614	11:50	12:35	13:39	13:59	14:21	14:30	14:38	14:49	15:21	15:27	15:37	15:41	16:02	16:19	16:38	16:54	17:33	17:42	17:53	18:04	18:25	18:45
616	12:50	13:35	14:39	14:59	15:21	15:30	15:38	15:49	16:21	16:27	16:37	16:41	17:02	17:19	17:38	17:54	18:33	18:42	18:53	19:04	19:25	19:45
618	13:50	14:35	15:39	15:59	16:21	16:30	16:38	16:49	17:21	17:27	17:37	17:41	18:02	18:19	18:38	18:54	19:33	19:42	19:53	20:04	20:25	20:45
620	14:50	15:35	16:39	16:59	17:21	17:30	17:38	17:49	18:21	18:27	18:37	18:41	19:02	19:19	19:38	19:54	20:33	20:42	20:53	21:04	21:25	21:45
622	15:50	16:35	17:39	17:59	18:21	18:30	18:38	18:49	19:21	19:27	19:37	19:41	20:02	20:19	20:38	20:54	21:33	21:42	21:53	22:04	22:25	22:45
624	16:50	17:35	18:39	18:59	19:21	19:30	19:38	19:49	20:21	20:27	20:37	20:41	21:02	21:19	21:38	21:54	22:33	22:42	22:53	23:04	23:25	23:45
626	17:50	18:35	19:39	19:59	20:21	20:30	20:38	20:49	21:21	21:27	21:37	21:41	22:02	22:19	22:38	22:54	23:33	23:42	23:53	24:04	24:25	24:45
MA																						
628	19:00	19:45	20:49	21:09	21:31	21:40	21:48	21:59	22:31	22:37	22:47	22:51	23:12	23:29	23:48	24:04	24:43	24:52	25:03	25:14	25:35	25:55
130																						
630	21:00	21:46	22:49	23:09	23:31	23:40	23:48	23:59	0:14	0:20	1:00	1:13	1:30	1:44	2:00	2:16	2:55	3:04	3:15	3:26	3:47	4:07

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain Casaplat	Settat ayoun	Meknes	Meknes al anar	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi yakhya	Kennitra	Sala Tadjerout	Sala	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammadia	Ain Seba	Casa vignonn	Casa Oudis	Berrechid	Settat	Benguerir	Marrakech	
1M																						
507	2:00			3:08		3:10	3:36	4:28	4:50	4:56	5:10	5:17	5:50	6:00	6:15	6:26	6:52	7:12	8:18	9:03		
601	4:42			5:24		5:14	5:39	5:59	6:32	6:38	6:49	6:53	7:26	7:36	7:46	8:04	8:30	8:50	9:56			
304*	4:55			5:30		5:24	5:49	6:08	6:26	6:32	6:43	6:49	7:26	7:36	7:46	8:04	8:30	8:50	9:56			
306	5:40	5:54	6:04	6:17	6:22	7:04	7:17	7:39	8:00	8:18	8:22	8:35	8:40	9:12	9:28	9:35	9:44	10:06	10:30	10:51	11:14	11:34
170*	6:50	6:23	6:33	6:46																		
110	6:40			7:17	7:22	8:04	8:17	8:39	9:00	9:18	9:22	9:35	9:40	10:12	10:23	10:35	10:44	11:06	11:30	12:01	12:14	12:14
112	7:40	7:54	8:04	8:17	8:22	9:04	9:17	9:39	10:00	10:18	10:22	10:35	10:40	11:12	11:23	11:35	11:44	12:06	12:30	13:01	13:14	13:14
114	8:40			9:17	9:22	10:04	10:17	10:39	11:00	11:18	11:22	11:35	11:40	12:12	12:23	12:35	12:44	13:06	13:30	14:01	14:14	14:14
116	9:40	9:54		10:17	10:22	11:04	11:17	11:39	12:00	12:18	12:22	12:35	12:40	13:12	13:23	13:35	13:44	14:06	14:30	15:01	15:14	15:14
118	10:40			11:17	11:22	12:04	12:17	12:39	13:00	13:18	13:22	13:35	13:40	14:12	14:23	14:35	14:44	15:06	15:30	16:01	16:14	16:14
120	11:40	11:54	12:04	12:17	12:22	13:04	13:17	13:39	14:00	14:18	14:22	14:35	14:40	15:12	15:23	15:35	15:44	16:06	16:30	17:01	17:14	17:14
122	12:40			13:17	13:22	14:04	14:17	14:39	15:00	15:18	15:22	15:35	15:40	16:12	16:23	16:35	16:44	17:06	17:30	18:01	18:14	18:14
124	13:40	13:54																				

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir



La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Portrait



CATL

Le champion chinois des batteries porté par un patron audacieux

Le géant chinois des batteries CATL, introduit en bourse mardi à Hong Kong, incarne une réussite portée par un fondateur audacieux et ambitieux, devant composer avec les rivalités technologiques et géopolitiques entre grandes puissances.

Le groupe CATL, déjà coté sur la place financière de Shenzhen, a levé plus de 4,6 milliards de dollars lors de son entrée à la Bourse à Hong Kong mardi.

Il s'agit jusqu'à présent de la plus importante introduction en Bourse au monde cette année.

L'entreprise, basée à Ningde (est), a produit plus d'un tiers des batteries électriques utilisées dans les véhicules électriques en 2023, et collabore avec les plus grands constructeurs automobiles tels que Tesla, Mercedes-Benz, BMW ou encore Volkswagen.

Ses batteries sont parmi les plus rapides au monde en matière de recharge, le nerf de la guerre du secteur des voitures électriques: sa batterie Shenxing deuxième génération, dévoilée cette année, permet de rouler 520 kilomètres après seulement cinq minutes de charge, y compris à très basse température, affirme CATL.

C'est 30% de plus que la plateforme Super-e de son principal concurrent BYD, qui revendique environ 400 kilomètres d'autonomie pour la même durée de charge.

Fondée en 2011, Contemporary Amperex Technology

Co., Limited (CATL) a bénéficié du soutien massif de l'Etat-parti chinois, qui a injecté des milliards de yuans dans le développement de nouvelles technologies ces dernières décennies, notamment pour garantir son autonomie, voire sa supériorité, dans certains secteurs technologiques stratégiques.

Ses batteries bon marché et ultra-rapides ont également porté l'essor fulgurant du marché chinois des véhicules électriques, aujourd'hui le plus grand au monde.

Le milliardaire Robin Zeng, fondateur et directeur général de CATL - surnommé un temps le "roi des batteries" en Chine - est aujourd'hui la cinquième fortune du pays et la 45e mondiale, selon Bloomberg.

Son parcours est une ascension "classique, de la misère à la richesse", qui a fait passer sa ville natale, Ningde, d'une "ville de province à un centre mondial des batteries", écrit l'auteur et investisseur technologique Kevin Xu sur son blog Interconnected.

Mais la firme se trouve prise en étau dans la rivalité technologique entre les Etats-Unis et la Chine.

Les deux plus grandes

puissances mondiales se disputent la maîtrise des technologies de pointe essentielles au fonctionnement de l'économie moderne, comme les batteries, les semi-conducteurs ou encore l'intelligence artificielle (IA).

L'an dernier, un projet de partenariat entre CATL et le constructeur automobile Ford pour une usine de 3,5 milliards de dollars à Marshall (Michigan), aux Etats-Unis, a ainsi soulevé des inquiétudes en matière de sécurité nationale.

Et en janvier, le département américain de la Défense a inscrit CATL sur une liste d'entreprises considérées comme liées à l'armée chinoise - une décision dénoncée par le groupe et par Pékin.

Les fonds levés lors de l'introduction en Bourse de mardi pourraient servir à accélérer les projets d'expansion internationale du groupe - en particulier en Europe.

CATL construit actuellement sa deuxième usine sur le continent, en Hongrie, après avoir ouvert une première en Allemagne en janvier 2023.

En décembre, l'entreprise

a également annoncé un partenariat avec le constructeur Stellantis pour produire des batteries de véhicules électriques en Espagne, avec un début de production attendu en fin 2026.

Et CATL a même investi plus en amont de la chaîne de valeur, comme en Bolivie ou en République démocratique du Congo, où elle a acheté en 2021 des parts dans une mine détenue par un des plus grands producteurs mondiaux de cobalt.

CATL anticipe également l'avenir: le mois dernier, elle a dévoilé une batterie au sodium, présentée comme une alternative moins chère et plus sûre aux batteries lithium-ion, largement utilisées actuellement mais susceptibles de prendre feu en cas de dommage.

"CATL est devenue ce qu'elle est grâce à l'aide du gouvernement, mais pas au point de sombrer dans la paresse", écrit l'investisseur Kevin Xu.

L'entreprise est dirigée par quelqu'un "aussi génial qu'intrépide (...), suffisamment lucide pour décrypter les signaux politiques de Pékin, et suffisamment paranoïaque pour prospérer sous pression".

Le milliardaire Robin Zeng, fondateur et directeur général de CATL - surnommé un temps le "roi des batteries" en Chine - est aujourd'hui la cinquième fortune du pays et la 45e mondiale, selon Bloomberg



Réception en l'honneur de la sélection U20

Fouzi Lekjaa : Gagner une compétition est formateur



Le président de la Fédération royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa a souligné mardi le rôle essentiel des victoires et des trophées dans la formation des joueurs. «Gagner une compétition est formateur et s'inscrit dans le processus de formation des joueurs», a-t-il dit lors de la réception organisée mardi au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora, en l'honneur de l'équipe nationale U20, qui a remporté la médaille d'argent de la CAN, organisée en Egypte.

«On ne peut que féliciter l'équipe nationale

pour sa qualification au prochain Mondial de la catégorie», a-t-il noté, soulignant, néanmoins, que la culture de la gagne s'acquiert dès les jeunes catégories. Les joueurs doivent avoir le même état d'esprit qu'il s'agisse d'un match amical ou officiel, a-t-il martelé.

Selon M. Lekjaa, «cette culture doit guider l'ensemble des joueurs qui doivent s'auto-motiver afin d'être prêts physiquement et mentalement lors du prochain Mondial et donner le meilleur d'eux-mêmes».

S'agissant du rendement global, a poursuivi M.

Lekjaa, «le public marocain s'attendait à mieux», notant que «dans certains matchs, l'équipe nationale a été proche des attentes, mais dans d'autres, elle a signé des prestations en deçà des aspirations». L'objectif final est de voir des joueurs parmi la sélection U20 jouer au haut niveau et intégrer dans l'avenir l'équipe nationale A, a-t-il ajouté.

«Le groupe a montré de bonnes choses. On avait un groupe solidaire et généreux. La déception est encore là, mais nous n'avons pas le temps de nous lamenter, car le Mondial approche», a indiqué, de son côté, l'entraîneur de la sélection nationale, Mohamed Ouahbi.

«Plusieurs joueurs ont été déçus de leur rendement, ce qui est bien en soi», a-t-il ajouté. «Nous allons laisser les joueurs se reposer et prendrons aussi d'autres éléments. L'exigence va être grande. La Coupe du monde signifie que nous choisirons les meilleurs du moment», a-t-il relevé.

Pour sa part, le capitaine des Lionceaux de l'Atlas, Mouad Dahak a relevé que l'équipe nationale aspirait à ramener la CAN U20 au Maroc, mais le groupe est focalisé désormais sur la prochaine Coupe du Monde. «Il faut tourner la page de la CAN et tâcher de nous améliorer et nous racher au prochain Mondial», a-t-il dit.

La sélection marocaine a perdu la finale de la CAN U20, face à l'équipe sud-africaine par 1 but à 0, dimanche dernier au Caire.

La troisième place est revenue à la sélection nigériane, qui a battu son homologue égyptienne par 4 tirs au but à 1 (temps réglementaire 1-1). Les quatre demi-finalistes sont qualifiés pour la phase finale du Mondial U20 qui aura lieu du 27 septembre au 19 octobre prochains au Chili.

Coupe de la CAF La finale retour délocalisée à Zanzibar

La finale retour de la Coupe de la CAF, qui oppose la RSB à l'équipe tanzanienne de Simba SC, se jouera au Stade Amaan à Zanzibar, a confirmé mardi l'instance dirigeante du football africain.

«Comme indiqué dans une précédente communication de la CAF, ce match retour se tiendra donc au Stade Amaan, à Zanzibar», a annoncé la CAF dans un communiqué, évoquant des travaux non achevés à temps au stade Benjamin Mkapa de Dar Es-Salaam, qui devait initialement accueillir la rencontre le 25 mai.

«Les travaux de mise à niveau ne pourront pas être achevés dans les délais requis», a fait savoir la CAF, expliquant que cette décision fait suite à l'évaluation d'une société internationale indépendante, spécialisée dans l'inspection des infrastructures sportives.

La finale aller, disputée samedi à Berkane, s'est soldée par une victoire de la RSB (2-0), grâce à des réalisations de Mamadou Camara et Oussama Lemliou.

Sacrés en 2020 et en 2022, les Berkanis, récemment couronnés champions du Maroc pour la première fois de leur histoire, visent un troisième titre dans cette compétition continentale.

GP SAR la Princesse Lalla Meryem de tennis Elimination d'entrée de Yasmine Kabbaj et Aya El Aouni

Les tenniswomen marocaines Yasmine Kabbaj et Aya El Aouni ont été éliminées mardi au 1er tour de la 23^e édition du Grand Prix SAR la Princesse Lalla Meryem de tennis, qui se tient jusqu'au 24 mai au club l'Union sportive des cheminots du Maroc (USCM) à Rabat.

Kabbaj a bataillé fort avant de s'incliner face à la Lettone Anastasiya Sevastova, ancienne N.11 mondiale, en trois manches 7-5, 4-6, 5-7.

De son côté, El Aouni a perdu face à la Burundaise Sada Nahimana, issue des qualifications, en deux sets, 6-3, 6-2.

En dépit de cette défaite, l'aventure continue pour Aya El Aouni en double. Associée à l'autre marocaine Diae El Jardj, elle devait affronter en quart de finale la paire composée de la Britannique Maia Lumsden et de la Chinoise Qianhui Tang.

Le duo El Aouni/El Jardj a battu la veille le tandem composé de la Néerlandaise Lian Tran et de la Russe Ekaterina Yashina en deux manches 7-6 (3), 6-4.

Après mise en cause d'une des juges

Le procès Maradona suspendu une semaine

Le procès sur la mort de l'idole du foot argentin Diego Maradona a été suspendu mardi pour une semaine, après la mise en cause d'une des juges du tribunal, soupçonnée d'avoir collaboré à la préparation d'un documentaire sur l'affaire.

Coup de théâtre dans un procès à San Isidro (nord de Buenos Aires) qui avance péniblement depuis début mars, à raison de deux audiences par semaine, la suspension a été prononcée à la suite de demandes de récusation, en matinée, d'une des trois juges, Julieta Makintach, plaidées par deux des avocats de la défense.

La suspension a été appuyée par le procureur Patricio Ferrari, afin de «résoudre un problème qui semble apporter une gravité institutionnelle» à la procédure, a-t-il estimé.

Le tribunal a résolu que l'audience reprenne le 27 mai, «délai raisonnable pour que des éléments soient apportés à l'affaire susditée» et communiqués à toutes les parties, a annoncé le juge président le procès, Maximiliano Savarino. Alors seulement, une décision pourra être rendue sur les demandes de récusation.

Avant que la salle d'audience ne se vide, la juge Makintach a brièvement pris la parole, disant «comprendre l'anxiété de tous». «Mais je suis convaincue de mon impartialité, et je donnerai les explications sur le sujet», a-t-elle poursuivi. Et si vraiment un risque est perçu pour l'indépendance des débats, «peut-être que je me dessaisirai moi-même», a-t-elle lancé.

Le procès juge depuis deux mois sept professionnels de santé - médecins, psychiatre, psychologue, in-

firmiers - accusés d'"homicide avec dol éventuel", c'est à dire une négligence commise tout en sachant qu'elle peut entraîner la mort.

Maradona est décédé à 60 ans, le 25 novembre 2020, d'une crise cardiorespiratoire et d'un œdème pulmonaire, sur son lit d'une résidence privée de Tigre, près de San Isidro. Il y était en convalescence depuis deux semaines après une neurochirurgie, sans accroc, pour un hématome à la tête.

A ce jour, la décision d'une convalescence post-opératoire à domicile - contre l'avis de la clinique qui avait opéré - et le piètre niveau des soins et de l'équipement médical sur place, ont été au cœur du procès, mis en cause par divers témoignages. Mais seule une accusée, la psychiatre qui suivait Maradona, a été entendue, brièvement.

Les accusés nient toute responsabilité dans le décès, se retranchant derrière leur tâche spécifique n'ayant rien à voir avec les causes précises de la mort. Ils encourrent de 8 à 25 ans de prison à l'issue du procès censé durer jusqu'en juillet, une échéance de plus en plus douteuse.

Les demandes de récusation visant la juge Makintach portent sur son éventuelle collaboration à un documentaire en préparation sur l'affaire.

Et notamment sur la question de savoir si la magistrate «a autorisé des gens à avoir une caméra au premier jour d'audience, alors que le tribunal interdisait l'accès de caméras», a plaidé mardi Julio Rivas, l'un des avocats du Dr Leopoldo Luque, médecin personnel

de Maradona et principal accusé.

Dans des photos prises par la justice au premier jour des débats, le 11 mars, et diffusées dans la presse mardi, une personne au fond de la salle semble manipuler une caméra.

Dans une plainte déposée auprès du parquet, Mario Baudry et Fernando Burlando, avocats de trois des enfants Maradona, demandent de vérifier s'il y a pu avoir de la part de la juge Makintach «contacts, approches ou accords sur des contenus audiovisuels liés à ce procès, sans intervention ou consentement des parties».

Ce qui, poursuivent-ils, «outre le fait de compromettre le principe d'impartialité, de réserve et d'indépendance judiciaire», pourrait dériver en délit «d'abus d'autorité, divulgation d'informations privilégiées, (...) trafic d'influence et, éventuellement, corruption».

«Ce n'est pas une mince affaire», a estimé le procureur Ferrari, appuyant la suspension, et considérant que si les faits sont confirmés, «il est approprié de désigner une quatrième juge».

Une éventuelle récusation de la juge ouvrirait la porte à divers scénarios. Parmi eux, un redémarrage du procès à zéro, ce que semblaient suggérer certains avocats marli.

«Je ne verrais rien de mal au fait de recommencer à zéro», a indiqué Me Burlando, à des journalistes à l'extérieur du tribunal, fustigeant la «négligence» du tribunal de San Isidro jusqu'ici. Alors qu'il «s'agit de savoir qui a tué Diego Armando Maradona».

Au Pakistan, traitement de choc inédit pour deux éléphants tuberculeuses

Quatre cents comprimés tous les deux jours, des dizaines de boulettes de riz pour les cacher et 18 employés mobilisés: le parc animalier de Karachi, la grande ville côtière du Pakistan, redouble d'ingéniosité pour soigner ses deux derniers éléphants atteints de la tuberculose.

L'affaire est inédite dans ce pays d'Asie du sud, englué dans le marasme politique et économique, et pointé du doigt pour le mauvais traitement des animaux en captivité. Il a donc fallu appeler du renfort: le vétérinaire Buddhika Bandara est venu spécialement du Sri Lanka pour s'occuper des pachydermes.

Lui qui a déjà guéri 15 éléphants de la tuberculose détaille la marche à suivre à des soignants désormais aux petits soins pour les dernières éléphants du Pakistan.

En 2009, le pays avait accueilli quatre soeurs éléphants capturées à l'état sauvage en Tanzanie.

En 2023, Noor Jehan s'éteignait à 17 ans. Fin 2024, c'est Sonia, 19 ans, qui la suivait dans la tombe. Quelques semaines plus tard, l'autopsie révélait qu'elle avait notamment contracté la tuberculose.

A Karachi, cela a été le déclin. Le parc s'est aperçu que Malika, 21 ans et Madhubala, 18 ans, étaient elles aussi atteintes de la tuberculose, maladie endémique dans ce pays de 240 millions d'habitants.

Ses équipes ont décidé de mettre les bouchées double car le pays a déjà été épinglé pour avoir laissé dépérir un autre éléphant.

En 2012, Kaavan, un pachyderme obèse de 35 ans détenu au zoo d'Islamabad, avait ému le monde entier. La chanteuse américaine Cher avait mené campagne pour l'extraire de son enclos de béton exigu vers une réserve au Cambodge. Il était l'unique éléphant d'Asie du pays et vivait seul depuis la mort en 2012 de sa compagne Saheli.

Pour traiter ses deux éléphants, la Karachi Metropolitan Corporation a mobilisé 18 personnes: des vétérinaires, des cornacs, des employés du parc et le docteur Naseem Salahuddin, chef du service des maladies infectieuses de l'Indus Hospital and Health Network.

"J'ai été surpris d'apprendre l'existence de cette maladie infectieuse chez les éléphants", raconte ce dernier à l'AFP. "C'est un cas d'étude passionnant pour moi comme pour mes étudiants, tout le monde veut connaître la procédure et ses évolutions".

Courante chez les humains comme chez les animaux, la tuberculose "peut être soignée avec les mêmes médicaments", explique le docteur Bandara.

La posologie a été adaptée au poids



des deux femelles: pour leurs 4.000 kilos, Madhubala doit ingérer 415 comprimés par jour et Malika 409. Et cela, un jour sur deux pendant plus d'un an.

Le problème? Ces pilules, prescrites depuis début mai, sont amères et les faire avaler "n'est pas une mince affaire", s'amuse Buddhika Bandara.

Alors, pour masquer le goût des médicaments, Ali Baloch, un cornac de 22 ans, a dû se transformer en cuisinier.

Un matin sur deux, dès huit heures, il fait cuire riz et lentilles dans une énorme marmite d'acier.

Il forme ensuite avec un autre soignant des dizaines de boulettes, incorporant subrepticement dans chacune d'elles une poignée de comprimés rouges.

Les boulettes sont ensuite distribuées aux deux éléphants par des employés gantés, masqués et vêtus de blouses chirurgicales, redoublant de prudence pour

éviter la contagion dans un pays qui compte plus de 500.000 cas de tuberculose chez l'humain par an.

Ali Baloch insère aussi parfois les médicaments dans des pommes, des bananes et des gulab jamun, ces petites boules de farine sucrées, emblématiques de la pâtisserie traditionnelle pakistanaise.

Et pour tromper encore plus l'animal, de temps à autre, le cornac distribue ces mêmes aliments mais sans médicament.

Le vétérinaire et le cornac soulignent que les éléphants sont très curieux et intelligents en matière de goût et qu'il faut donc rusier.

Les deux premiers jours, les éléphants ont refusé d'ingérer la nourriture -et les médicaments qui y étaient cachés- "mais petit à petit, elles se sont habituées et ne montrent quasiment plus aucune résistance désormais", assure le docteur Bandara. Encore aujourd'hui, "Malika sent le médicament, alors elle le prend d'abord avec sa trompe, tandis que Madhubala le gobe directement par la bouche", décrit Ali Baloch.

Une fois les boulettes ingurgitées, Madhubala et Malika profitent du moment et s'égayent sous le tuyau d'arrosage des employés du parc qui tentent de les soulager de la chaleur qui dépasse allègrement les 40°C degrés.

Recettes

Nuggets de poulet



Ingrédients :

- 2 blancs de poulet
- 1/2 oignon
- Ciboulette hachée
- 1 oeuf
- Sel poivre noir, cumin, ail/coriandre en poudre
- Panure:
- Farine
- 1 oeuf
- Chapelure.
- Dip piquant au yaourt nature:
- 2 à 3 c. à soupe de yaourt nature
- Piment haché
- Ciboulette hachée
- Persil haché
- Sel poivre noir
- Jus de citron pressé.
- Préparation :**
- Préparez les nuggets de poulet:**
- Hachez les blancs de poulet.
- Ajoutez l'oeuf, la ciboulette hachée, le sel,

le poivre noir, le cumin et la poudre ail/coriandre

Mélangez bien pour avoir une farce homogène.

Couvrez et placez au frais. Préparez le dip au yaourt: Dans un bol mélangez le yaourt, le persil haché, la ciboulette, le piment haché, le sel et le poivre

Ajoutez le jus de citron pressé. Mélangez bien le tout et assaisonnez selon votre goût

Cuisson des nuggets de poulet: Façonnez des nuggets selon le goût, et placez-les sur un plan de travail fariné

Mettre l'huile à chauffer

Plongez les nuggets dans la farine, ensuite dans l'oeuf battu et au final dans la chapelure.

Faites cuire dans le bain d'huile tout en surveillant. Faites égoutter sur du papier absorbant, et dégustez avec le dip piquant au yaourt.

Un canard flashé par un radar en excès de vitesse

Un canard volant à une vitesse excessive a été flashé par un radar dans le centre de la Suisse, des images qui ont révélé qu'il pourrait s'agir d'un récidiviste, ont indiqué les autorités locales.

Les policiers de la ville de Konzig, près de Berne, ont été stupéfaits lorsqu'ils ont découvert, en visionnant des images radar prises le 13 avril, qu'un colvert faisait partie des contrevenants repérés par le système de contrôle de vitesse, a indiqué la municipalité sur sa page Facebook au cours du week-end.

Le colvert volait à 52 kilomètres à l'heure dans une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h, a précisé la municipalité.

Mais l'affaire, rapportée lundi par le journal Ber-

ner Zeitung, est devenue particulièrement troublante.

Il s'est avéré qu'il y a sept ans, exactement à la même date et au même endroit, un canard volant à cette même vitesse de 52 km/h avait été flashé par un radar, a indiqué la municipalité, qui s'est demandé s'il ne s'agissait pas d'un canular ou d'une image manipulée.

Interrogée sur ces soupçons, la police a assuré qu'il était impossible de manipuler les images ou le système radar.

Les systèmes informatiques sont calibrés et testés chaque année par l'Institut fédéral suisse de métrologie et les photographies sont scellées, a expliqué la municipalité dans son post.

